



ACTUALITÉS

La résistance contre les poursuites abusives s'organise au Québec Page A 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVII N° 230

LE MERCREDI 11 OCTOBRE 2006

88¢ + TAXES = 1\$

Nouvel essai nucléaire nord-coréen ?

Pékin et Moscou rejetaient hier un recours à la force

Alors même que les grandes puissances tentent de s'entendre sur les sanctions à imposer à la Corée du Nord...

Selon cette même source, qui a requis l'anonymat, le gouvernement japonais tentait d'obtenir une confirmation...

Le chef de la station sud-coréenne de surveillance de l'activité sismique a toutefois déclaré qu'aucune

secousse n'avait été enregistrée aujourd'hui en Corée du Nord.

Les grandes puissances ont tenté hier de s'entendre sur la réponse commune à apporter au test nucléaire nord-coréen...

Un projet de résolution américaine, écrit conjointement avec le Japon et placé sous le chapitre VII de la Charte des Nations unies...

VOIR PAGE A 10: ESSAI



Au moment où le Conseil de sécurité des Nations unies discute de sanctions contre leur pays, des familles nord-coréennes se sont embarquées hier à Sinuiju pour une croisière sur le fleuve Yalu à l'occasion de la fête nationale...

Le premier test reste entouré de mystère

La Corée du Nord a certes annoncé avoir procédé à son premier essai nucléaire: les capteurs sismiques du monde entier ont bien enregistré des secousses...

La question demeure toutefois: que s'est-il passé exactement lundi?

Les estimations officielles, de même que les opinions d'experts, divergent en effet considérablement sur la puissance (et dans certains cas sur la réalité même) du test nucléaire nord-coréen.

L'institut géologique américain (US Geological Survey) de même que les gouvernements russe, sud-coréen et chinois ont tous dit avoir détecté un «tremblement de terre artificiel»...

VOIR PAGE A 10: MYSTÈRE

Autre texte en page A 7

L'éditorial de Serge Truffaut en page A 8

Convergence des salles de rédaction

Les journalistes du Journal de Montréal porteront plainte

PAUL CAUCHON

Les journalistes du Journal de Montréal entendent déposer auprès du CRTC, la semaine prochaine, une plainte formelle selon laquelle Quebecor ne respecte pas l'étanchéité des différentes salles de rédaction des médias du groupe.

«On constate la présence grandissante des journalistes de TVA dans nos pages, explique Chantal Léveillé, présidente du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal. C'est la première fois qu'on voit s'ouvrir un tel canal de communication entre TVA et les journaux de Quebecor.»

VOIR PAGE A 10: PLAINTÉ

INDEX

Table with 2 columns: Topic and Page number. Includes Actualités, Éditorial, Annonces, Idées, Avis publics, Météo, Carrières, Monde, Culture, Mots croisés, Décès, Sudoku, Économie, Télévision.

Le melon de Montréal ne fait plus le poids

Le fruit moderne a bien peu à voir avec ses illustres ancêtres

Y aurait-il erreur sur la personne? En participant au sauvetage du melon de Montréal, une variété dite patrimoniale récemment réintroduite dans les jardins du Québec...

FABIEN DEGLISE

«Avez-vous déjà vu des melons de Montréal comme ceux-là? Moi, jamais!» Dans son bureau de l'université McGill à Sainte-Anne-de-Bellevue, Michael Bleho, du département des sciences végétales, pointe une photo en noir et blanc usée par le temps.

L'action se déroule en 1925. L'homme porte dans ses bras deux gros fruits alors qu'un inspecteur du ministère de l'Agriculture, dans son beau costume de fonctionnaire, en tient un autre sur son ventre, à deux mains.

VOIR PAGE A 10: MELON



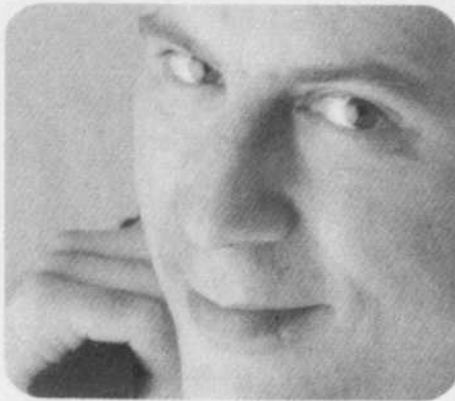
Grâce à un microclimat, disait-on à l'époque, les terres du coteau Saint-Pierre, aujourd'hui Notre-Dame-de-Grâce, ont permis aux melons de Montréal de se multiplier. Ces melons atteignaient parfois les 10 kilos, comme ici dans les jardins de M. Aubin (à droite), photographié en 1925 en compagnie d'un inspecteur du gouvernement.

Advertisement for Christiane Charette 9H on radio station 95.1 FM. Includes a globe logo, the station's name, and a photo of the host.

GÉRARD CHAGNON, PL. FIN. | VICE-PRÉSIDENT AUX VALEURS MOBILIÈRES
REPRÉSENTANT DE LA DISCIPLINE DU COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE



STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C. | VICE-PRÉSIDENT AUX ASSURANCES
REPRÉSENTANT DE LA DISCIPLINE DE L'ASSURANCE DE PERSONNES



MARIE VALLÉE
REPRÉSENTANTE DU PUBLIC



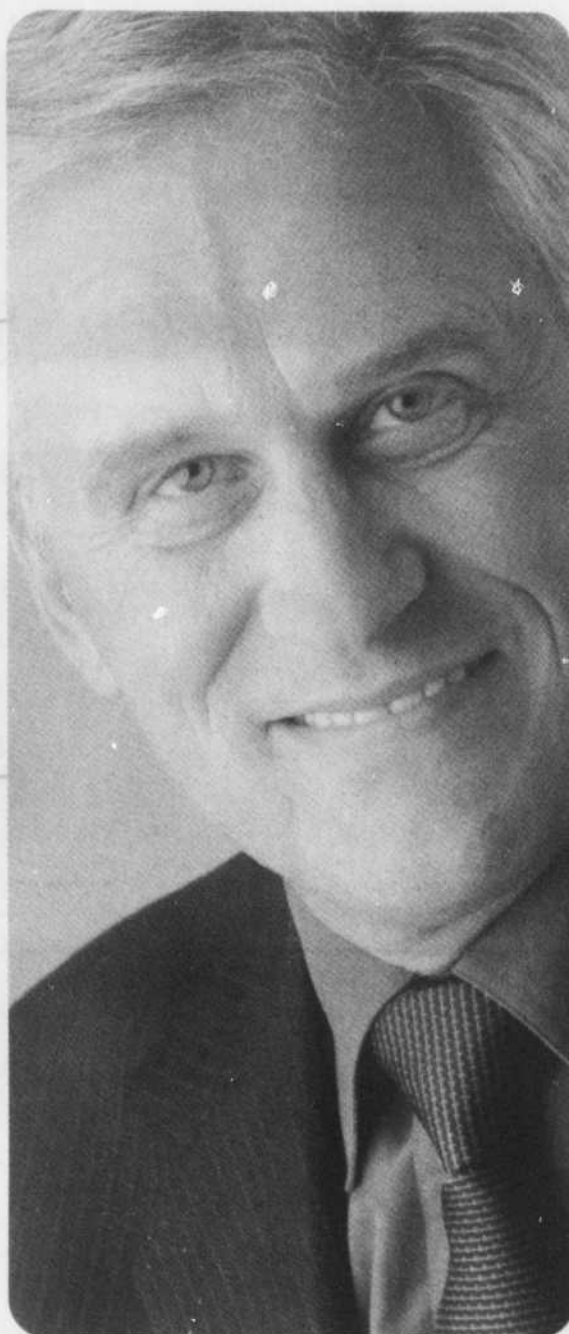
À la Chambre de la sécurité financière, nous avons une seule option : la compétence



BENOÎT LIZÉE, Adm. A. | REPRÉSENTANT DE LA DISCIPLINE
DU COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE



CLÉMENT BLAIS | REPRÉSENTANT DES DISCIPLINES DU COURTAGE EN CONTRATS
D'INVESTISSEMENT ET DU COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES



NORMAND CATY, PL. FIN. | PRÉSIDENT
REPRÉSENTANT DE LA DISCIPLINE DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE



FRANÇOIS MOÏSE | REPRÉSENTANT DE LA DISCIPLINE
DE L'ASSURANCE DE PERSONNES



DIANE CINQ-MARS, A.V.C. | REPRÉSENTANTE DE LA DISCIPLINE
DE L'ASSURANCE DE PERSONNES



RICHARD PELLETIER | REPRÉSENTANT DU PUBLIC



LYNE GAGNÉ, MBA | REPRÉSENTANTE DE LA DISCIPLINE
DU COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE



YVES ROCHEFORT A.V.A., PL. FIN. | INVITÉ
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES SECTIONS

Qu'est-ce que la Chambre de la sécurité financière? Nous sommes un organisme d'autoréglementation réunissant 30 000 professionnels de produits et services financiers au Québec.

Nos membres appliquent un code de déontologie strict et suivent une formation continue obligatoire, afin de garantir la qualité de leur travail.

Sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers, nous jouons un rôle important afin que vous obteniez des services et des conseils de première qualité.

En tant que membres du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière représentant six disciplines des services financiers, nous voulons que le Québec puisse compter sur les meilleurs professionnels en services financiers au Canada. C'est notre engagement!

Normand Caty, Pl. Fin.
Président du conseil d'administration
Représentant de la discipline de la planification financière



MARIE-CLAIRE M. BERGERON, A.V.C. | REPRÉSENTANTE DE LA DISCIPLINE
DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES ET PRÉSIDENTE 2005-2006



LOUISE VIAL, B.A.A., A.V.A., PL. FIN. | INVITÉE
PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE 2004-2005

La Chambre de la sécurité financière,
ce n'est pas quelque chose,
c'est quelqu'un.

1 800 361-9989 | www.chambresf.com



**CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE**

POLITIQUE



Manon Cornéliier

De la poudre aux yeux

L'annonce environnementale faite hier par le gouvernement Harper était attendue depuis longtemps. Elle a été reçue, comme plusieurs le prédisaient, avec grogne, frustration et impatience. Ce que les conservateurs proposent n'est pas un plan complet et cohérent, musclé et immédiat, mais une stratégie pour gagner du temps tout en ayant l'air de faire quelque chose.

Le premier geste des conservateurs prendra la forme d'un projet de loi sur la qualité de l'air qui sera déposé dès la semaine prochaine. On se demande bien pourquoi car la Loi canadienne sur la protection de l'environnement permet déjà au gouvernement de régir les substances nocives, y compris les émissions responsables des gaz à effet de serre, et d'imposer des normes et des cibles aux industries. Adopter une nouvelle loi prend des mois et, à cause de la complexité des lois et des règlements en matière d'environnement, il faut généralement près de cinq ans avant qu'ils soient pleinement appliqués. Les normes pour l'industrie promises par le premier ministre devront donc inévitablement attendre. De toute façon, Stephen Harper a dit qu'Ottawa allait à nouveau consulter l'industrie et les provinces sur ces normes «au cours de la prochaine année». Ottawa consulte depuis l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997...

Stephen Harper aurait voulu illustrer le manque de volonté politique de son gouvernement en matière d'environnement qu'il n'aurait guère mieux. Selon le premier ministre, les mesures annoncées permettront de s'attaquer à la fois à la pollution de l'air et aux émissions de gaz à effet de serre (GES), mais elles privilégient clairement la première au détriment des secondes. Il est faux de prétendre que la lutte contre le smog permet du même coup de réduire tous les GES, alors que l'inverse est généralement possible. Le refus des conservateurs de l'admettre vient renforcer l'impression qu'ils ne croient pas aux changements climatiques. En tout cas, ils ne les voient pas comme un enjeu international puisque Stephen Harper insiste toujours sur un plan «fait au Canada», comme si le problème n'était pas planétaire et n'exigeait pas une action globale.

La ministre de l'Environnement, Rona Ambrose, aura beau répéter que le gouvernement n'a pas abandonné le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques, mais seulement ses cibles, il reste que, en ignorant sa substance, les conservateurs traitent ce traité comme une coquille vide et font du Canada le seul pays toujours signataire à agir de la sorte. (Cette façon de dire une chose et son contraire commence à devenir une habitude pour ce gouvernement. Il se défend par exemple de mettre la clé dans la Commission du droit du Canada puisque la loi n'est pas abrogée, mais en lui coupant les vivres à l'organisme, il fait en sorte qu'il n'existe plus que sur le papier. Quant au registre des armes de chasse, la loi est toujours en vigueur mais le gouvernement en a suspendu l'application.)

Le dossier de Kyoto a valeur de symbole pour beaucoup de Canadiens. Cet été, les sondages montraient que l'environnement est devenu une préoccupation de premier plan pour les citoyens. Au Québec, il est en tête de liste des dossiers chauds. Partout à travers le pays, l'inquiétude à l'égard des changements climatiques ne cesse de croître, révélaient ces mêmes enquêtes, et les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement fasse réellement quelque chose et ne se contente pas de sauver les apparences. Il est de bonne guerre de critiquer les libéraux pour avoir traîné les pieds trop longtemps, pour avoir accouché de programmes volontaires inefficaces et pour avoir laissé la situation se détériorer. Mais ça ne justifie pas l'inaction dont fait preuve le «Nouveau gouvernement du Canada», comme les conservateurs aiment s'appeler.

Le récent rapport de la commissaire à l'environnement Johanne Gélinas était clair à cet égard. Peu importe que le Canada soit lent à agir, le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership face au défi environnemental numéro un, celui des changements climatiques, disait-elle. Ottawa doit se mettre à l'ouvrage au plus tôt, faire quelque chose de «drastique» pour réduire l'émission des GES. La commissaire soulignait que le fédéral a tous les pouvoirs et tous les outils législatifs nécessaires pour agir, que rien ne justifie d'attendre pour fixer des cibles fermes pour l'industrie pétrolière et gazière, et en particulier les sables bitumineux albertains.

Trop pressés de mettre en lumière l'inefficacité libérale, aussitôt au pouvoir les conservateurs ont éliminé une foule de programmes et les cibles, volontaires il est vrai, assignées aux secteurs industriels. Le gouvernement Harper n'a toutefois rien offert en échange, et le vide créé a été comblé par leurs critiques. Bien des gens ont été amenés à conclure que le gouvernement Harper n'avait pas de plan, qu'il voulait simplement se défaire au plus vite de Kyoto, à l'image des Américains et au plaisir de l'industrie pétrolière. Le spectacle d'hier renforcera cette conviction. Dommage pour certaines pétrolières qui aimeraient bien être fixées sur les cibles à atteindre. Une enquête menée auprès des entrepreneurs, et à laquelle la Conférence Board a participé, montrait récemment qu'ils ne veulent plus passer des mois à tergiverser, comme le proposent les conservateurs, mais avoir une idée claire de leurs obligations.

Les attentes étaient énormes hier. En fait, à cause de leurs prises de position passées, les conservateurs n'avaient pas droit à l'erreur. Or, ils se sont trompés. En se lançant à nouveau dans des consultations inutiles, eux qui ont tant critiqué celles des libéraux, ils n'auront rien à répondre durant d'éventuelles élections au printemps, parce que rien de concret n'aura été fait. À écouter les conservateurs hier, il était évident qu'ils comptent sauver la mise en créant une certaine confusion entre la lutte contre le smog et la lutte contre les changements climatiques, en camouflant sous la première leur inaction face à la seconde. Le pari est risqué. Dans le cadre d'une campagne qui se déroule tambour battant, ça pourrait fonctionner, mais les électeurs ne sont pas toujours aussi naïfs que certains stratèges le croient. De plus, c'est au Québec qu'on retrouve les appuis les plus solides à Kyoto... tout comme les votes qui manquent aux conservateurs pour obtenir une majorité.

mcornelie@ledevoir.com



LYLE STAFFORD REUTERS

Le premier ministre Stephen Harper a annoncé hier à Vancouver que son gouvernement imposera des règles anti-smog, en vertu d'un projet de loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique qui sera déposé la semaine prochaine.

Harper s'attaquera au smog en priorité

Aucune action contre les GES avant au moins un an

Après des mois de tergiversations, le gouvernement Harper a enfin donné la date à laquelle il dévoilera son approche environnementale. Les premières mesures conservatrices seront connues dès la semaine prochaine, lors du dépôt de la nouvelle Loi canadienne sur la qualité de l'air. Cette loi ciblera le smog. Mais pour ce qui est de la réduction des gaz à effet de serre, il faudra encore attendre, a prévenu Stephen Harper hier.

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le gouvernement conservateur a sorti l'artillerie lourde hier à Vancouver: trois ministres (Environnement, Ressources naturelles et Transports) et le premier ministre apparaissent sur une même tribune pour annoncer... qu'il y aura une annonce en matière d'environnement la semaine prochaine.

Stephen Harper a ainsi confirmé que le premier volet de l'approche conservatrice en environnement serait la Loi canadienne sur la qualité de l'air, comme sa ministre de l'Environnement, Rona Ambrose, l'avait souligné jeudi dernier lors de son passage devant un comité parlementaire.

Le premier ministre, qui n'a pas voulu donner de détails sur la nouvelle loi ou sur la stratégie générale de son gouvernement, a toutefois soutenu qu'elle comportera éventuellement des mesures obligatoires visant à contraindre certains secteurs industriels à di-

minuer leurs rejets de gaz à effet de serre (GES). La nouvelle loi contiendra aussi des initiatives pour combattre les polluants qui causent le smog, a-t-il dit.

«Nous avons un plan qui remplacera les belles paroles par des résultats, qui nous permettra de passer des manchettes à court terme aux progrès à long terme et qui améliorera l'environnement de façon concrète», a soutenu Stephen Harper. Le premier ministre a ajouté qu'il y aurait des «normes nationales claires et cohérentes» et que les GES et les polluants ne seraient plus traités selon une approche séparée.

Le premier ministre a dit s'attendre à des critiques lors du dévoilement du plan. «Je n'ai pas de doute que certains vont trouver les mesures insuffisantes, mais c'est ce qui a été dit en 1991 lorsque le traité sur les pluies acides a été signé [avec les États-Unis]. C'est ce qui a été dit lors de toutes les mesures prises par le dernier gouvernement conservateur, et ce, jusqu'à l'an dernier, quand les critiques ont finalement reconnu que c'était le gouvernement [Mulroney] qui était le plus vert de l'histoire», a affirmé Stephen Harper.

Un an d'attente?

Des paroles qui n'ont toutefois pas calmé la grogne des partis d'opposition et des groupes écologistes, qui ont jugé hier l'annonce de Stephen Harper «décevante» et «désolante». Les critiques les plus vives concernent l'annonce d'une nouvelle ronde de consultations avec les industries, les provinces et les territoires, dans le but de fixer de nouveaux objectifs de réduction des émissions de GES «réalistes». Le tout prendra au moins un an, averti le premier ministre.

«C'est désolant d'entendre ça. Le gouvernement a passé l'été à nous annoncer un gros plan, un bon plan, et à monter les attentes pour finalement accoucher d'une mi-

nuscule souris, a soutenu au Devoir Hugo Séguin, d'Équiterre. On va perdre des années avec une nouvelle loi inutile et avec de nouvelles consultations. Ça montre que pour les conservateurs, l'environnement, c'est juste important politiquement, mais que, sur le fond des choses, ils nous font perdre notre temps. Ils n'ont que des beaux discours.»

Au Bloc québécois, on soutient que les conservateurs ramènent la semaine prochaine. Selon son porte-parole Pablo Rodriguez, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), déjà en vigueur, comporte tous les outils nécessaires pour contrôler la hausse des GES et contrôler les polluants. «Il faut passer à l'action et ne pas chercher à gagner du temps. Il faut des objectifs à court, moyen et long termes, ainsi que des chiffres et un échéancier. Et vite, le temps presse!»

En prononçant l'expression «réductions basées sur l'intensité» des GES, Stephen Harper a aussi semé l'inquiétude, puisque cette approche, adoptée par les États-Unis, ne prend pas en compte la réduction totale des émissions, mais la réduction par unité de production. Bref, les efforts d'une usine pour émettre moins de GES seront reconnus même si sa production totale a augmenté et même si cela signifie qu'elle émet, en fait, plus de GES qu'auparavant.

Le Devoir

Les libéraux n'ont pas acheté de « crédits de carbone », contrairement à ce qu'a affirmé Rona Ambrose

BRUCE CHEADLE

Ottawa — Les conservateurs admettent que l'ancien gouvernement libéral n'a pas versé un sou pour acheter des «crédits d'émission de carbone», contrairement à ce qu'avait affirmé la semaine dernière la ministre Rona Ambrose devant un comité des Communes sur l'environnement. Celle-ci a induit le comité en erreur et devrait être rappelée pour rectifier ses propos, selon le député néo-démocrate Nathan Cullen.

«C'est un sujet très important pour qu'on laisse croire d'incohérences dans le public», a soutenu M. Cullen en entrevue hier.

La ministre Ambrose avait prétendu devant le comité de l'environnement, jeudi dernier, que les libéraux avaient dépensé «au moins 100 millions» pour acheter des crédits internationaux d'émission de carbone pouvant ensuite être comptabilisés en vue de l'atteinte des objectifs canadiens de réduction des gaz à effet de serre.

«J'ai devant moi une liste d'au moins 100 millions de dollars de fonds qui ont été utilisés pour acheter des crédits d'émission», avait déclaré Mme Ambrose en réponse à une question d'un collègue, député conservateur. Elle avait ensuite récité une liste de projets à l'étranger et chiffré leur valeur. «Pendant 13 ans, cela a été le seul plan: acheter des crédits internationaux», a soutenu Mme Ambrose.

Mais quand la chaîne Sun Media a demandé à voir la liste des projets cités par la ministre, l'histoire a

commencé à changer. Des fonctionnaires au bureau de Mme Ambrose ont dit hier que seule la ministre avait la liste en question et qu'ils ne pouvaient la fournir. Un porte-parole du ministère a indiqué ne rien savoir d'une telle liste.

Shannon Haggerty, nouvelle attachée de presse de la ministre, a ensuite proposé que deux fonctionnaires du ministère viennent expliquer le contexte de la liste, qui s'est avérée provenir du Fonds canadien de développement pour le changement climatique, administré par l'Agence canadienne de développement international n'y a pas d'achat de crédits, a expliqué un fonctionnaire. C'est le gouvernement qui subventionne l'industrie pour travailler à ces projets [de lutte contre les changements climatiques].

Combien d'argent le gouvernement du Canada, passé et présent, a-t-il donc dépensé en achat de crédits d'émission de carbone? «En tant que gouvernement, aucun», a répondu le fonctionnaire, mais certains des projets de l'ACDI auraient pu fournir l'occasion au Canada d'acheter des crédits dans l'avenir, ce qui s'inscrivait dans le plan libéral.

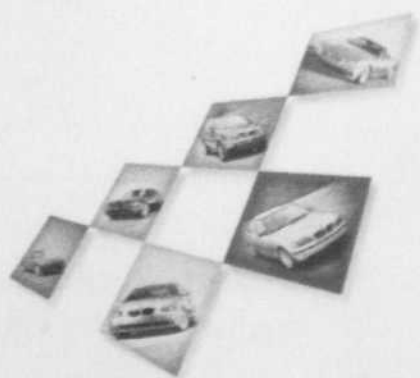
Selon M. Cullen, cet incident n'est qu'un exemple de plus d'un gouvernement conservateur qui ne semble pas comprendre les mécanismes de l'accord de Kyoto, mais paraît uniquement déterminé à se livrer à des attaques partisans contre les réalisations libérales.

Presse canadienne



CHRIS WATTIE REUTERS

Rona Ambrose



La Grande Vente nationale Série Certifiée BMW.

Du 16 au 20 octobre 2006

Voilà votre chance de mettre la main sur la voiture de vos rêves.

Du lundi 16 octobre au vendredi 20 octobre, chez les concessionnaires BMW participants, les véhicules BMW de la Série Certifiée™ sont offerts à prix spéciaux et à des taux de financement aussi bas que 1,9%. Ne laissez pas passer la chance d'économiser au volant d'une BMW. Tous les détails chez votre concessionnaire BMW ou sur bmw.ca.

La Série Certifiée™ de BMW
Une sélection exclusive de véhicules d'occasion de BMW.
bmw.ca



Le plaisir de conduire™

Série Certifiée™
Véhicule d'occasion

Tous à partir de 1,9%
Achat spécial avec Services Financiers BMW.
Offre d'une durée limitée.

*La Grande Vente nationale Série Certifiée dure du 16 au 20 octobre au Québec, du 16 au 22 octobre en Colombie-Britannique, et du 15 au 21 octobre dans toutes les autres provinces, chez les concessionnaires BMW participants. Les taux de financement spéciaux aussi bas que 1,9% avec des termes allant jusqu'à 60 mois sont offerts par les Services Financiers BMW Canada, une division du Groupe BMW Canada Inc., et s'appliquent, après approbation de crédit, aux modèles BMW 2001-2005 durant le période de la vente. Exemple de financement: pour un véhicule de 25 000\$ financé à un taux de pourcentage annuel de 1,9% pendant 48 mois, les mensualités sont de 541,29\$, les frais d'emprunt sont de 905,90\$ et le coût total est de 25 905,90\$ (taux applicables en sus). Une économie de 2 515,10\$ par rapport au taux normal de 5,99%. Les frais d'arrangement des crédits, les frais de gestion des documents et les frais de transport (jusqu'à 90\$), les permis de conduire, les assurances, les taxes et les frais d'immatriculation sont en sus. Chaque concessionnaire a le droit d'établir ses prix à sa discrétion et d'offrir des financements, ce qui peut affecter le taux de pourcentage annuel. Cette offre est d'une durée limitée et peut être modifiée sans préavis. Passez chez votre concessionnaire BMW voir la sélection complète de véhicules d'occasion et prendre connaissance des taux de financement et des termes spéciaux. Nos gens se feront un plaisir de vous expliquer les différents taux d'intérêt, termes et modes de paiement offerts afin que vous trouviez ce qui vous convient. Vous trouverez également de plus amples renseignements sur BMW.ca. ©2006 BMW Canada Inc. «BMW», le logo BMW et tous les noms de modèles BMW sont des marques déposées de BMW AG, utilisées sous licence.

LES ACTUALITÉS

Les Québécois xénophobes?

Robert Lepage n'a pas voulu dire ce qu'il a dit

Mais le débat qu'il a fait naître en réjouit plusieurs

Une déclaration de Robert Lepage sur la «xénophobie de Québec» suscite maintes réactions dans la capitale. Or le principal intéressé soutient maintenant qu'on a déformé ses propos.

ISABELLE PORTER

Québec — Quoi qu'il ait pu dire ou penser Robert Lepage sur la xénophobie des gens de Québec, le débat qu'il a lancé sur cette question est le bienvenu, ont déclaré les intervenants interrogés par *Le Devoir*.

«Ces propos ont été sortis de leur contexte. Il [Robert Lepage] venait justement de clore un discours plein d'optimisme», a signalé hier Martine Rochon, une porte-parole de la compagnie dirigée par Robert Lepage, Ex Machina. C'est en marge d'une foire sur la diversité samedi dernier, dont il était le président d'honneur, que Robert Lepage a fait ces déclarations controversées sur la xénophobie des gens de Québec.

Le *Larousse* définit la xénophobie comme «une hostilité systématique à l'égard des étrangers». Or il ne faut pas interpréter les propos de M. Lepage en ce sens, plaide Mme Rochon. «Un journaliste lui a demandé si les gens de Québec étaient racistes. Et, en voulant atténuer ces propos, il a dit qu'ils étaient peut-être xénophobes, au sens de "avoir peur de l'autre". Il est d'autant plus déçu par cette histoire qu'il participait justement à cet événement pour appuyer ce qui se passe de positif dans ce dossier à Québec.»

Robert Lepage a-t-il été mal compris? A-t-il exagéré ou révélé un tabou? Quelles que soient les opinions, tout le monde s'accorde sur une chose: ça ne peut pas nuire d'en parler. «Pour moi, le simple fait qu'on en parle est un signe d'ouverture», estime Sylvain Dessy, un Camerounais d'origine qui enseigne le commerce international à l'Université Laval. «La preuve, c'est que ce n'est pas un immigrant qui a fait ces déclarations sur la xénophobie, mais un Québécois.»

Arrivé dans la capitale en 1996, M. Dessy estime que les comportements ont évolué et que les gens de Québec sont beaucoup plus ouverts qu'ils ne l'étaient il y a dix ans. Ayant vécu aux États-Unis avant de venir au Québec, il note que la réaction des gens de Québec n'a rien à voir avec l'attitude beaucoup plus «violente» et «haineuse» observée chez certains de nos voisins du Sud. «Je ne suis pas totalement d'accord avec M. Lepage. Ça m'a l'air d'un gros malentendu. Les immigrants et les Québécois ne se parlent pas beaucoup et on pourrait associer à tort ce silence à de la haine. Pour moi, c'est plutôt une espèce de timidité réciproque.»

Parlons-en, de la xénophobie

Les immigrants, faut-il le rappeler, sont peu nombreux dans la capitale. Le dernier recensement (2001) a établi qu'ils étaient 26 000 à y vivre, soit à peine 3 %



Robert Lepage photographié dans le Vieux-Port de Québec.

de la population. «Nous ne sommes pas confrontés à la même réalité sociologique que Montréal, mais on est

quand même en train de changer, commente le commissaire à l'immigration de la Ville de Québec, Yves Dallaire. Mais tant mieux si on en parle. Plus on en parlera, plus cette réalité sera palpable.»

Paradoxalement, il y a une conjoncture favorable à l'immigration actuellement à Québec, note-t-il. «Les chambres de commerce et les gens d'affaires ont pris conscience de l'importance de l'immigration. Ils ont un grand besoin de main-d'œuvre et la solution la plus simple à ce problème consiste à faire appel davantage aux immigrants.»

Or c'est justement là que le bât blesse puisque c'est la difficulté de trouver du travail à Québec qui pousserait les nouveaux arrivants à quitter la capitale pour Montréal ou d'autres destinations. Pour Ernst Caze, un jeune Haïtien d'origine qui dirige la station de radio communautaire CKIA, les difficultés éprouvées par les immigrants sur le marché du travail méritent qu'on y porte attention. «Il faut comprendre pourquoi les immigrants ont autant de difficulté à se trouver du travail à Québec. On est prêts. Les conditions sont réunies pour cela. C'est le temps d'en parler et de se poser des questions au lieu d'aller chercher des propos rassurants de la part des représentants d'associations immigrantes.»

Collaboratrice du Devoir

L'administration Boucher ne consacrerait pas un sou de plus à l'immigration

Québec — D'après le commissaire à l'immigration de la Ville de Québec, Yves Dallaire, il n'y aura pas de fonds supplémentaires alloués à l'immigration dans le prochain budget de la Ville.

«Je vous rappelle que [l'immigration] n'est pas de la compétence de la Ville. Nous, on se charge d'améliorer les services offerts aux payeurs de taxes», a-t-il dit au *Devoir*.

A propos des missions à l'étranger pour attirer des immigrants vers Québec, M. Dallaire se montre sceptique. «Il y a eu des missions à l'étranger dans le passé; ça a donné certains résultats, mais on se demande si c'est une bonne approche.» La Ville concentrerait plutôt ses efforts sur les services offerts à Québec même, en «travaillant avec les gens qui sont sur place», poursuit-il.

L'an dernier, la mairesse a enterré un projet de maison interculturelle pour les immigrants de neuf millions de dollars, proposé à l'époque de Jean-Paul L'Allier. Elle estimait le projet trop coûteux et mal adapté aux besoins des principaux intéressés. Aux dires de M. Dallaire, la Ville n'a pas de nouveau projet en immigration à

inscrire au prochain programme d'immobilisations.

La mairesse de Québec martelée depuis son entrée en fonction que l'immigration n'est pas du ressort des municipalités. Or elle subit des pressions grandissantes de la part des acteurs économiques, qui souhaitent en faire une priorité dans la capitale en raison du manque de main-d'œuvre.

«Mme Boucher a pris la mesure de l'importance de la chose», a déclaré le commissaire, avant de rappeler certains propos de la mairesse, qui reprochait cet été aux gens d'affaires de traiter les immigrants «comme des machines».

M. Dallaire souligne que la Ville attend des nouvelles du ministère québécois de l'Immigration, avec lequel elle se prépare à conclure une entente de financement, sur trois ans plutôt que sur une base annuelle comme dans le passé. L'an dernier, le ministère avait octroyé à la Ville 300 000 \$.

I.P.

Présidence de l'Ordre des dentistes

La députée Diane Legault a deux adversaires

ANTOINE ROBITAILLE

La députée de Chambly Diane Legault ne sera pas élue par acclamation au poste de présidente de l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ). Deux autres personnalités du monde de la dentisterie ont posé leur candidature: l'actuel président par intérim de l'ODQ, Claude Lamarche, également doyen de la faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal; ainsi que Gilles Dubé, un dentiste de Lachute qui a été président de l'Association dentaire canadienne en 1990-91. Trois candidatures de qualité, selon les observateurs. «On n'est pas des deux de pique, en effet!» s'est exclamé hier M. Lamarche, qui est notamment vice-président de l'Ordre des dentistes du Québec et membre du Bureau des administrateurs.

«La politique à elle seule ne suffit pas à remplacer l'expérience», a écrit ce dernier en grosses lettres dans un de ses documents de campagne, faisant ainsi référence directement à Mme Legault. Joint par *Le Devoir*, M. Dubé dit respecter la députée, mais souligne qu'elle n'a pas exercé comme dentiste depuis «très longtemps». «Elle n'a fait que de la politique.» M. Dubé, dentiste praticien depuis 33 ans, juge que l'autre prétendant, Claude Lamarche, a une vision très académique de la profession. De plus, il considère qu'être à la fois doyen d'une faculté et président de l'ODQ constitue un conflit d'intérêts. «Lui n'y voit pas de conflit et n'a pas assuré qu'il démissionnerait» s'il accédait à la présidence de l'ODQ. M. Lamarche proteste qu'il pratique en clinique avec ses étudiants.

Le vote

Les 4206 membres de l'ordre professionnel recevront ces jours-ci les bulletins de candidature qu'ils devront retourner par la poste au plus tard le 30 octobre. D'ici là, les trois candidats rencontreront leurs électeurs dans les «sociétés dentaires» et tenteront de communiquer avec eux par l'entremise du journal dentaire du Québec.

Le dépouillement du vote se fera le 7 novembre, et le nouveau président de l'ODQ entamera son mandat de quatre ans le 23 novembre. Son salaire est de 175 000 \$. Mme Legault a confirmé au *Devoir* le mois dernier que, quoiqu'il advienne, elle ne briguerait pas un second mandat comme députée libérale. Cependant, en cas de défaite, elle terminerait son mandat à l'Assemblée nationale. «Je me sens plus à l'aise de prendre cette décision à ce moment-ci, parce que nous sommes en fin de mandat. D'ailleurs, il n'y aura pas d'élections partielles à Chambly», a-t-elle confié au *Journal de Saint-Bruno* la semaine dernière (édition du 7 octobre).

Le Devoir

Du lundi au vendredi, 18 h 30

Le cercle



Rapidité et concentration.
Personne n'a le temps de tourner en rond!

TVA
QUEBECOR MEDIA
tva.canoe.com

c'est vrai

« J'ai besoin de savoir —

IMMÉDIATEMENT »

Import-export. Réglementation. Tendances commerciales. Et plus. Les réponses que les entrepreneurs réclament.

Entreprises Canada

CLIQUEZ
EntreprisesCanada.gc.ca

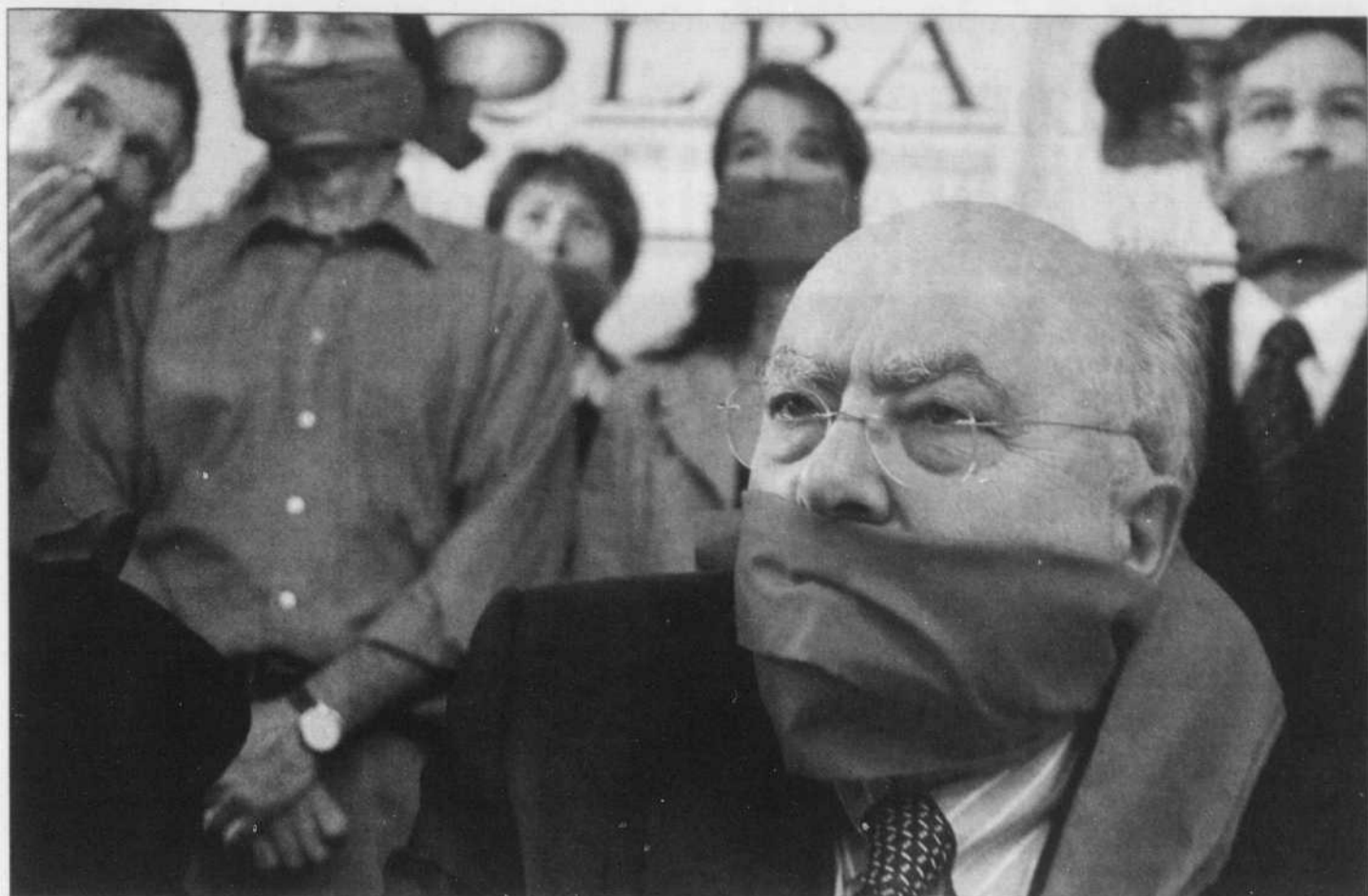
APPELEZ
1 888 576 4444
1 800 837 8400 (ATN)

VISITEZ
Cliquez ou appelez pour
obtenir les coordonnées des
centres de services

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Canada

LES ACTUALITÉS



L'avocat Julius Grey et plusieurs personnalités politiques, syndicales et environnementalistes du Québec se sont auto-bâillonnés, hier. Leur objectif était de dénoncer symboliquement les conséquences des poursuites abusives et qu'ils associent à une tentative de taire la parole citoyenne.

La résistance contre les SLAPP s'organise

Une campagne nationale est lancée pour contrer les poursuites abusives

Quelque 25 groupes politiques, syndicaux ou environnementaux ont accepté hier de se bâillonner pour dénoncer les conséquences des poursuites abusives qu'on appelle les SLAPP. Une campagne de sensibilisation a du coup été orchestrée afin de demander au gouvernement d'adopter une loi pour contrer le phénomène.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La résistance anti-SLAPP s'organise au Québec. Symboliquement bâillonnés d'un foulard rouge, des représentants de près de 25 groupes politiques, syndicaux et environnementaux se sont réunis hier à Montréal pour entreprendre une campagne nationale visant à convaincre le gouvernement de légiférer afin de contrer les poursuites abusives contre la mobilisation publique (SLAPP, en anglais), comme 24 États américains l'ont fait depuis 1989.

«Citoyens, taisez-vous!» Voilà le message ironique qu'a lancé hier cette vaste coalition ad hoc menée par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), qui a elle-même frôlé le sabordage il y a quelques semaines en raison des conséquences d'une «poursuite abusive» de cinq millions intentée par la compagnie québécoise American Iron & Metal (AIM). «Une SLAPP, c'est la tentative de mettre à genoux ceux qui osent se lever», affirme le directeur de l'AQLPA et cofondateur de la coalition Québec-Vert-Kyoto, Daniel Breton. Mais il n'est pas question de se taire. Les partis d'opposition, les grandes centrales syndicales, plusieurs groupes de défense de l'environnement et des personnalités diverses étaient présents pour soutenir l'AQLPA dans sa démarche.

La campagne vise entre autres à amasser des fonds pour aider l'AQLPA à assumer sa défense devant la cour, mais aussi à

convaincre le gouvernement d'alléger le fardeau de la preuve en défense et de mettre en place un fonds d'aide à la disposition des défenseurs.

«Il faut agir avec une loi contre les poursuites abusives avant que ça devienne un réflexe pour les compagnies d'intenter des poursuites contre ceux qui les dénoncent publiquement, et avec raison», indique au Devoir André Bélisle, instigateur de la campagne et président de l'AQLPA. Pour M. Bélisle et les participants réunis hier, les SLAPP menacent directement la parole et la participation citoyennes dans les débats publics.

Observé depuis plusieurs années aux États-Unis (et parfois au Canada anglais), le phénomène des SLAPP (Strategic Lawsuit Against Public Participation) a ga-

gné en «popularité» au Québec depuis l'an dernier. L'exemple de l'AQLPA et de AIM illustre le concept: un groupe dénonce publiquement les agissements fautifs d'une compagnie. Même si le groupe en question a raison (le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs — MDDEP — a délivré plusieurs avis d'infraction à AIM et la Cour supérieure a reconduit une quinzaine de fois la demande d'injonction sur ses activités déposée par l'AQLPA), la compagnie réplique en traînant les dénonciateurs devant la cour pour de fortes sommes en alléguant avoir été diffamée.

Le combat qui s'entame est un de David contre Goliath. Car, même si la poursuite est injustifiée, la seule défense du dossier casse les reins des groupes qui n'ont pas les moyens financiers et juridiques des grandes compagnies. L'objectif détourné est donc de faire taire ces groupes et de faire peur à ceux qui les appuient. L'AQLPA a ainsi perdu dans ses démarches son assureur, ce qui a failli mettre un terme à l'existence

du groupe, qui existe depuis 1981.

En plus de l'AQLPA, on compte au moins trois dossiers similaires au Québec — sans compter le cas des Éditions Écosociété, qui ont aussi perdu leur assureur qui ne veut plus assumer le risque lié aux prises de position des éditeurs. Se disant victime d'une SLAPP, Jean-Yves Turmel, un producteur agricole de Saint-Lambert, a par exemple reçu une poursuite de 215 000 \$ de son voisin producteur de porcs, qu'il avait dénoncé pour non-respect des règles environnementales. Sa défense lui coûte cher. «Près de 20 000 \$ jusqu'ici, et on n'a pas commencé le procès, dit-il. Je vais toutefois continuer parce que je veux savoir si un citoyen a encore le droit de se lever et de dénoncer quelque chose au Québec.»

Le gouvernement du Québec a de son côté déjà acquiescé en partie vendredi à la demande de la coalition, annonçant la création d'un comité chargé d'étudier la législation actuelle et de voir s'il faudrait l'améliorer pour empêcher ce type de poursuites.

Le Devoir

Une loi est demandée

Près de la moitié des États américains ont des lois qui permettent un rejet précoce d'une poursuite reconnue comme étant une SLAPP: il faudrait s'en inspirer au Québec, estime l'avocat Julius Grey, qui était présent à la conférence de presse d'hier. Dans un avis juridique produit pour l'AQLPA, M. Grey écrit que la législation actuelle n'est pas efficace pour contrer ce «phénomène nouveau au Québec». «Le seul moyen qu'on a concerne les poursuites farfelues ou rédigées de façon fantaisiste», dit M. Grey. Mais les compagnies font affaire avec des avocats qui savent comment écrire leurs poursuites. Alors, en règle générale, si l'action a «la moindre chance de réussir, elle ne sera pas rejetée».

Julius Grey propose donc que le droit québécois se dote d'une définition précise de ce qu'est une SLAPP, en tenant compte de ses variables: une poursuite totale-

ment farfelue qui vise à entraver les litiges d'intérêt public, et aussi les poursuites en théorie soutenables mais en pratique oppressives. Et surtout, M. Grey pense qu'il faut instaurer un système d'«avance aux frais».

Dans l'hypothèse où une SLAPP serait autorisée, le demandeur devrait verser le montant d'argent dans un fonds qui servirait au défendeur à se «battre» à armes égales. «Il faut donner à un juge le pouvoir de déterminer sur une requête sommaire si une action constitue une SLAPP», écrit-il. Si oui, qu'il octroie une avance réaliste pour les honoraires judiciaires de la défense. Pour le célèbre avocat, cette démarche est essentielle afin d'assurer l'accessibilité du système de justice québécois.

GBC

FACE: la CSDM lève un coin du voile sur la suspension du directeur

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) a brisé le silence entourant la suspension du directeur de l'école FACE: dans une lettre expédiée aux parents hier, la CSDM a précisé qu'elle avait relevé Nick Primiano de ses fonctions le temps de mener une enquête sur l'utilisation qu'il aurait faite du budget du service de garde de l'école.

«Des allégations sérieuses ont été portées à notre attention relativement à l'utilisation par M. Primiano du budget du service de garde de l'école», écrit la directrice générale de la CSDM, Micheline Pothier, et la directrice du Réseau Sud, Manon Sénécal, dans une lettre dont Le Devoir a obtenu copie. «Lorsque de telles allégations sont formulées et qu'elles paraissent soutenues par des faits, la CSDM n'a d'autre choix que de mener une enquête administrative, ce qui implique systématiquement un retrait temporaire avec solde de la personne visée.»

À la fin de septembre, la CSDM a suspendu le directeur de l'école primaire et secondaire FACE, située au centre-ville. Le départ de M. Primiano, qui dirige cette école à vocation artistique depuis une dizaine d'années, a causé tout un émoi dans la communauté de l'école, laissant libre cours à nombre de rumeurs.

Le mystère entourant la décision de la CSDM a littéralement enflammé parents et élèves, qui ont réclamé d'être mieux informés. «Afin de protéger la personne en cause, il nous était difficile [...] de répondre plus précisément à vos interrogations», se défend la CSDM dans cette lettre, qui devait être distribuée aux parents hier par le truchement du sac d'école. À la CSDM, on a confirmé hier la teneur de cette lettre mais souhaité s'en tenir à son contenu et ne pas commenter davantage.

La missive précise aussi que cette situation inédite ne contre-carre pas les activités de l'école, ni sa programmation et son organisation. «Soyez rassurés, l'école FACE ne sera ni fermée ni vendue», note-t-on.

Selon nos informations, une rencontre présidée par le conseil d'établissement de l'école la semaine dernière a provoqué son lot de témoignages de sympathie à l'endroit du directeur, venant tant des parents que des élèves. C'est lors de cette soirée que les parents ont d'ailleurs réclamé d'être mieux informés.

Notons que nous avons tenté de joindre M. Primiano par l'entremise de son association de directions d'école, sans succès. Il a donc été impossible de recueillir sa version des faits.

Le Devoir

EN BREF

Le maire de Brossard est isolé

Le maire de Brossard, Jean-Marc Pelletier, se retrouve aujourd'hui minoritaire au conseil municipal après la défection de six conseillers municipaux membres de son équipe. Claudio Benedetti, Marc Benoit, Daniel Lucier, Pierre O'Donoghue, Thomas Zaki et Serge Séguin ont en effet annoncé hier qu'ils siègeraient dorénavant comme indépendants, tout en restant membres du Parti Démocratie Brossard. Le climat «était devenu invivable», a affirmé Serge Séguin au journal Point Sud. M. Séguin a critiqué la gestion jugée autoritaire du maire Pelletier. Dans un communiqué de presse diffusé en fin de journée, Jean-Marc Pelletier a jugé le geste des conseillers «irresponsable» et «irrespectueux envers les citoyens de Brossard». — Le Devoir

Québec bloque les fosses à ultraviolet

Le gouvernement a officiellement décrété cette semaine un moratoire sur l'installation des systèmes de fosses septiques avec désinfection par lampe ultraviolet. Le Bureau de normalisation du Québec avait déjà autorisé la vente de ces fosses nouvelles genres, mais des craintes soulevées par de nombreuses municipalités, des écologistes et même des fabricants ont convaincu le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de mettre un frein à leur vente — comme l'indiquait Le Devoir cet été. La mesure est en vigueur jusqu'au 28 février 2007. Selon le gouvernement, les fosses septiques à ultraviolet posent un risque d'atteinte à la santé publique et à la qualité de l'environnement en cas de bris du système. — Le Devoir

vacances

TMR

TOURSMONT-ROYAL.com

Enfin une île qui m'offre bien plus que des plages!

La Martinique

FLEUR DES CARAIBES

1589\$

15 JANVIER

HÔTEL BAMBOU ★★

2 REPAS PAR JOUR

1479\$

15 JANVIER

RÉSIDENCE MERCURE DIAMANT ★★★

STUDIO - CUISINETTE

1589\$

15 JANVIER

KARIBEA RESORT STE-LUCE ★★★

AUCUN REPAS

Circuits en liberté

8 JOURS

Départs 15-22 et 29 janv.

Volcan, forêt tropicale et plage

1579\$

À la découverte de l'île aux fleurs

1599\$

CONTACTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU CONSULTEZ WWW.TOURSMONT-ROYAL.COM

NON COMPRIS: frais de contribution au Fonds d'indemnisation de 3,50 \$ par 1 000\$. COMPRIS: Les taxes aéroportuaires, la surcharge de carburant, le vol sur Air Transat, 7 nuits d'hébergement, les repas tel qu'indiqués. Prix par pers. occ. double. Valable pour nouvelles réservations jusqu'au 18 oct. 2006. Circuits: comprend en plus la location de voiture, les repas selon description brochure. TITULAIRE D'UN PERMIS DU QUÉBEC.

LES ACTUALITÉS

Déséquilibre fiscal

Les étudiants sont inquiets

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Le gouvernement de Jean Charest ne devrait pas miser uniquement sur le budget fédéral pour récupérer les sommes qu'il espère d'Ottawa dans le cadre du règlement sur le déséquilibre fiscal, mais aussi sur la Mise à jour de la politique économique, prévue pour novembre.

C'est l'invitation qu'ont formulée hier les fédérations étudiantes universitaires et collégiales (FEUQ et FECQ), mettant l'accent sur le risque élevé de «tout perdre lorsqu'on mise le tout pour le tout sur le budget fédéral».

«Notre impression, c'est que le gouvernement provincial mise le tout pour le tout sur le budget fédéral, alors que la Mise à jour [de la politique] économique de novembre est une belle fenêtre pour aller chercher un versement du côté des transferts fédéraux», a indiqué hier Christian Bélair, président de la FEUQ.

1,2 milliard

Les étudiants espèrent toujours que le Québec recollecte 1,2 milliard de dollars en transferts pour l'éducation postsecondaire, dans le cadre du règlement sur le déséquilibre fiscal.

En plus de demander une intervention immédiate, les étudiants s'interrogent sur la gouverne de ce dossier du côté québécois. «Qui est porteur du dossier?», demande M. Bélair, dans la fédération a rencontré les responsables des ministères impliqués, tant au Québec qu'à Ottawa.

Au ministère de l'Éducation, on a répliqué hier que ce dossier constituait toujours une «priorité». «Les manières d'y arriver sont multiples, il n'y a pas un seul chemin», a expliqué Marie-Claude Lavigne, attachée de presse du ministre de l'Éducation Jean-Marc Fournier.

Le Devoir

Construction du CHUM et du CUSM

Pierre Lortie conseille à la fois l'Agence des PPP et la direction exécutive

La construction du CHUM et du CUSM en mode PPP a jusqu'à présent soulevé beaucoup de critiques. Au nom de la rigueur, le gouvernement a soumis le dossier à différentes analyses afin d'être éclairé et de trancher la question en décembre prochain.

KATHLEEN LÈVESQUE

L'homme d'affaires Pierre Lortie est fort occupé dans le dossier des deux mégahôpitaux montréalais, et ce, à plus d'un titre. Il vend ses conseils sur la meilleure approche de gestion à adopter pour la construction du CHUM et du CUSM, avec un chapeau différent, selon qu'il s'adresse à l'Agence des partenariats public-privé ou à la direction exécutive responsable de mener à bien ce grand projet de 3,6 milliards de dollars.

Depuis juin dernier, M. Lortie est consultant auprès du cabinet d'avocats Fraser Milner Casgrain. Au même moment, l'Agence des partenariats public-privé (PPP Québec) a retenu les services de ce même cabinet d'avocats en déléguant Pierre Lortie. Le contrat a été accordé sans appel d'offres par le Conseil du trésor.

M. Lortie coordonne les équipes qui élaborent le dossier d'affaires pour le CHUM et le CUSM. C'est cette analyse comparative des coûts et des bénéfices de la méthode conventionnelle et des PPP qui orientera la décision gouvernementale quant à la formule choisie. Pour son travail, Pierre Lortie empoche 1250 \$ par jour, trois jours par semaine, pour un total de quelque 97 000 \$.

De façon concomitante, M. Lortie siège au comité consultatif mis en place l'hiver dernier par le mandataire du gouvernement pour la réalisation des hôpitaux universitaires, le directeur exécutif, Clermont Gignac. Jusque-là, chacun des huit membres de ce comité agissait à titre de bénévole. Au bureau de M. Gignac, on précisait hier que, dès cet automne, ils seront rémunérés au taux horaire de 123 \$, selon les balises établies par le Trésor pour les professionnels de niveau supérieur.

Le mandat du comité est de donner son avis sur les différents aspects du projet, des relations de travail à l'approvisionnement en passant par les contingences budgétaires et l'échéancier. Mais il conseille également sur la gestion et le «partage des risques et des opportunités incluant les partenariats public-privé» et contri-



CHUM 2010

buter à la réflexion sur les stratégies à mener et les modes de réalisation du CHUM et du CUSM.

Le double rôle de Pierre Lortie lui permet donc d'avoir, non pas un mais deux accès privilégiés aux informations détaillées sur ce projet. Le Devoir a tenté de joindre M. Lortie, mais sans succès.

Chose certaine, M. Lortie, intervient dans un dossier délicat à partir de deux points de vue différents puisque PPP Québec et le bureau de Clermont Gignac sont des structures qui, sans avoir nécessairement une vision opposée, ne partagent pas les mêmes objectifs. En fait, il s'agit de deux clients distincts pour M. Lortie. PPP Québec relève politiquement du Conseil du trésor, alors que M. Gignac est sous la responsabilité du ministre de la Santé.

Pierre Lortie, un libéral notoire, a été recruté pour son expertise et ses expériences dans la gestion de grands projets. Entre 1993 et 2003, il a occupé divers postes de direction chez Bombardier, dont la présidence de Bombardier Transport, de Bombardier Capital et de Bombardier international. Auparavant, il avait été à la tête de Provigo ainsi que de la Bourse de Montréal.

L'année dernière, il a présidé le comité de transition de l'agglomération de Montréal. Mais son passage a suscité beaucoup de critiques. Sitôt son rapport transmis au gouvernement, il a vendu ses services aux villes défusionnées. La ministre des Affaires municipales s'interrogeait alors sur le sens éthique de Pierre Lortie.

Dans le dossier des hôpitaux, ce sont ces derniers qui assument entièrement les honoraires de M. Lortie. «Ça fait partie des frais globaux des projets», a-t-on indiqué hier chez M. Gignac.

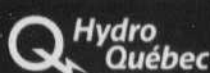
A cette facture s'ajoutent bien sûr tous les contrats octroyés par PPP Québec à des consultants dans le dossier. Ainsi, le cabinet Fraser Milner Casgrain étudie les aspects juridiques du CHUM et du CUSM pour un taux horaire de 250 \$. La firme Raymond Chabot Grant Thornton analyse le dossier du CHUM, un contrat de 775 000 \$. Pricewaterhouse Coopers se penche pour sa part sur le CUSM pour une somme de 807 970 \$. Un rapport doit être transmis au gouvernement en décembre.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.



Contrat majeur en efficacité énergétique

Appel de déclarations d'intérêt

Hydro-Québec souhaite attribuer un important contrat dans le cadre d'une nouvelle stratégie de commercialisation régionale du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER pour la période allant de 2007 à la fin de 2010. Les entreprises intéressées sont invitées à soumettre leur candidature à Hydro-Québec en vue de se qualifier pour recevoir l'appel de propositions.

Procédure :

1) Téléchargez le document intitulé Contrat majeur en efficacité énergétique à partir du site www.hydroquebec.com/pdf/drcm2007-2010.pdf

2) Transmettez l'information demandée en trois (3) exemplaires à l'adresse suivante :

Hydro-Québec
Déclarations d'intérêt DRMC 2007-2010
Mise en marché - Programmes Produits
2, Complexe Desjardins
Tour Est, 26^e étage
Montréal (Québec) H5B 1H7

3) Si votre candidature est retenue, Hydro-Québec vous fera parvenir un document d'Appel de propositions vous invitant à présenter une proposition détaillée.

Date limite de réception de l'information demandée : Le 23 octobre 2006 à 17 h

Hydro-Québec ne communiquera qu'avec les entreprises dont la candidature sera retenue à cette étape. Celles-ci seront formellement invitées à présenter une proposition détaillée.

Sudoku

par Fabien Savary

Sudoku grid with numbers 4, 2, 9, 3, 8, 1, 5, 7, 6, 1, 2, 7, 3, 8, 2, 7, 4, 6, 9, 1, 2, 5, 6, 9, 4, 3, 7, 8, 4, 7, 9, 8, 2, 3, 1, 6, 5, 6, 3, 8, 7, 1, 5, 4, 2, 9, 3, 9, 6, 4, 5, 7, 8, 1, 2, 8, 4, 1, 2, 6, 9, 5, 3, 7, 7, 5, 2, 1, 3, 8, 6, 9, 4

Niveau de difficulté : DIFFICILE

0379

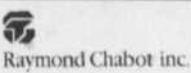
Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Sudoku solution grid: 5 6 4 9 7 1 2 8 3, 9 1 3 5 8 2 7 4 6, 2 8 7 3 4 6 9 5 1, 1 2 5 6 9 4 3 7 8, 4 7 9 8 2 3 1 6 5, 6 3 8 7 1 5 4 2 9, 3 9 6 4 5 7 8 1 2, 8 4 1 2 6 9 5 3 7, 7 5 2 1 3 8 6 9 4

0378

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary en exclusivité sur le site des Mordus www.les-mordus.com



Raymond Chabot inc.

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de :

9008-7834 QUÉBEC INC. "DÉOSSAGE ANJOU"

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9008-7834 Québec inc. "Déossage Anjou", ayant fait affaires au 11151, rue Mirbeau, Anjou (Québec) H1J 2S2, est survenue le 29 septembre 2006, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17 octobre 2006, à 10 heures, au bureau du syndic situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1900, Montréal (Québec).

Fait à Montréal, le 2 octobre 2006.

RAYMOND CHABOT INC. Syndic de l'actif de

9008-7834 QUÉBEC INC. "DÉOSSAGE ANJOU" Jean Gagnon, CA, CIRP Responsable de l'actif

Tour de la Banque Nationale 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1900 Montréal (Qc) H3B 4L8 Tél. : (514) 879-1385 Téléc. : (514) 878-2100 www.raymondchabot.com Membre de Grant Thornton International

AVIS DE VENTE MOBILIERE

SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE PAR VOIE DE VENTE AUX ENCHÈRES

C.A.N.A.D.A. PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-22-122406-062 COUR DU QUÉBEC

LELIO MIGNACCA, Demandeur, contre JEAN-LUC DILLMAN, domicilié et résident au 780, rue St-Rémi, appartement 246, Montréal, province de Québec, Défendeur.

Suite à un jugement rendu le 20 juillet 2006 dans le présent dossier de Cour, nous avons été chargés de procéder à la vente sous contrôle de justice du bien meuble suivant par voie de vente aux enchères.

DESCRIPTION DU BIEN

"Une motocyclette de marque BMW, année 2003, modèle R1150R0CK80, blanche, portant le numéro de série WB1030 8A93247954"

La mise à prix du bien meuble est fixée à 8,500 \$, que l'adjudicataire devra verser immédiatement à la personne chargée de la vente, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication et à défaut, le bien mobilier sera remis en vente immédiatement ou ultérieurement au choix de la personne désignée pour faire la vente. Si le bien mobilier est vendu à un prix moindre que le prix offert par la personne en défaut, celle-ci sera tenue au paiement de la différence.

Le solde du prix de vente du bien meuble plus toutes les taxes applicables devra être payé dans un délai de dix (10) jours suivant la vente, à défaut de quoi, le bien pourra à nouveau être mis en vente aux mêmes conditions. Dans un tel cas, le montant payé lors de la première adjudication, sera conservé par la personne désignée pour faire la vente afin d'être distribué en même temps et de la même façon que le produit de la vente sous contrôle de justice. A noter également que les con-

ditions générales de la vente sont disponibles sur demande auprès de monsieur André Bizer, au numéro 514-368-8219. Les autres conditions ou informations pertinentes seront communiquées avant le début de la vente aux enchères, lesquelles font partie intégrante des conditions générales régissant la présente vente sous contrôle de justice.

L'inspection du bien meuble aura lieu le 19 octobre 2006, entre 10 heures et 11 heures, à l'adresse suivante : Remorqueur PDR - 1250, Montée Masson, Laval, Québec.

Pour être vendu au 1250, Montée Masson, Laval, Québec, le 26 octobre 2006, à 10 heures. Montréal, le 5 octobre 2006

Foisy Labrecque, s.e.n.c., huissiers de justice a été mandatée pour faire la vente au nom de Jean-Luc Dillman 356, 50^e avenue LaSalle (Québec) H8R 2Z7 Tél. : 514-368-8219 Fax : 514-368-2486

AVIS DE VENTE PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 504 088 802, COUR MUNICIPALE, LE PERCEPTEUR DE LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse -vs- ELLWOOD CHRISTINE STOCKDALE, Partie défenderesse. Le 17 octobre 2006, à 13h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur au 459, chemin du Richelieu, dans la ville de McMasterville, district judiciaire de Saint-Hyacinthe, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la partie, saisis en cette cause, consistant en: 1 piano à queue laqué noir avec banc; 1 lecteur DVD Pioneer; 1 système de son Sylvina; 1 bibliothèque murale en bois naturel; 1 téléviseur couleur Sony 20 pouces; 1 divan de salon matelassé; 1 chaise Lady-Boy avec poêle bleu; 1 table de saison de centre (3 pièces). CONDITIONS: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. MONTRÉAL, le 06 octobre 2006 ALPHÉDOR COURNOYER, HUISSIER, GRENIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, TEL. (514)397-9277.

PRENEZ AVIS que AJIT SINGH

dont l'adresse du domicile est le 5211 Boul. Des Sources, Pierrefonds (Québec) H6Z 3L7, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de SANJIV ROWAL. Montréal, le 6 octobre 2006 Boucher, Harper, s.e.n.c.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie "2629-9467 QUÉBEC INC." demantera au Registraire des Entreprises la permission de se dissoudre. Montréal, le 6^e jour d'octobre 2006. Spiegel Sohmier Inc. Procureurs de la compagnie

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que suite au décès de Jean-Marcel CONSTANTINEAU, en son vivant domicilié au 1136, 1^{er} Rue, Richelieu, province de Québec, survenu le 16 avril 2006, un inventaire des biens du défunt a été fait par les liquidateurs successoraux, Johanne Constantineau et Michèle Constantineau, le 4 octobre 2006, devant 2 témoins, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'adresse suivante: Me Réal St-Onge, notaire, 685 boulevard Sainte-Foy, Longueuil, Québec, J4J 1Z1. Donnée le 6 octobre Deux mille six (2006). Réal St-Onge, Notaire



Donnez. On peut faire plus encore. Centre aide

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Sur Internet : www.ledevoir.com/avis.html • www.ledevoir.com/offres.html Courriel : avisdev@ledevoir.com

MOTS CROISÉS

12x12 crossword grid with numbers 1-12 indicating starting points for words.

- HORIZONTALEMENT
1. Amant - Ruminant voisin du lama.
2. Ce que l'on mange - Marque la manière.
3. Instruments à cordes - Dans l'essence de pétrole.
4. Avoir le front de - Respirer péniblement.
5. Traditions - Est étendu - Département français.
6. Espace de six mois - Coups.
7. Décent - Déterminant.
8. Aveuglés - Dieu guerrier.
9. Radis sauvage.
10. En Amérique centrale - Capitale africaine.
11. Disparition de la sensibilité à la douleur - Gallium.
12. Géniteur - Trimestre.
VERTICALEMENT
1. Dépôts envious - Direction de l'axe d'un navire.
2. Guerrier habile et rusé - Crépuscule.
3. Dévorer - Homme grand et fort.
4. Se montre - Elliptique.
5. Pas à moi - Sortie.
6. Blessées.
7. Dieu égyptien - Très courte - Sélénium.
8. Boxer ou berger - Poèmes.
9. Coquillettes - Pousses caractéristiques des graminées.
10. Absorber - Désert rocheux.
11. Dernière répétition - Sujet conscient et pensant.
12. Tranchant - Partie du littoral.

LE MONDE

Quinze ans d'escalades
jamais freinées

Depuis 1991, personne
n'a su maîtriser la marche
de la Corée du Nord vers l'atome

PIERRE HASKI

Quinze ans pour en arriver là. Il faut remonter à 1991 pour voir les premières inquiétudes internationales s'exprimer à propos du nucléaire nord-coréen, autour des activités secrètes du site de Yongbyon. Quinze ans d'efforts diplomatiques, de vaines tentatives de conciliation et de menaces, et finalement d'impuissance, pour aboutir à l'essai nucléaire de dimanche.

Pendant ces 15 ans de longue marche vers l'arme nucléaire, la Corée du Nord a connu une catastrophe alimentaire faisant des centaines de milliers, peut-être des millions de morts, a vécu une descente aux enfers économique qui en fait un pays exsangue, et le régime communiste a orchestré une succession dynastique qui a vu Kim Jong-il succéder à son père, Kim Il-sung, père

fabriquer cinq ou six bombes atomiques. Un *casus belli* pour Washington. Il fallut la médiation de l'ex-président Jimmy Carter pour parvenir à désamorcer cette crise avec une issue originale: en échange du gel du programme d'enrichissement, les États-Unis promettaient une aide économique à la Corée du Nord. Le programme Kedo était lancé: la communauté internationale finançait en Corée du Nord la construction d'un réacteur nucléaire à des fins électriques. Ce dégel diplomatique permit un voyage sans précédent de Madeleine

Personne n'a
réellement
de prise sur
Kim Jong-il
et son
régime

Albright, la secrétaire d'État de Clinton, accueillie comme on sait le faire en Corée du Nord, par un stade entier à l'effigie de Kim Il-sung. Au même moment, les deux Corées amorçaient la «sunshine policy», un dialogue dont on espérait une véritable détente.

Cette éclaircie sera de courte durée. En octobre 2002, James Kelly, sous-secrétaire d'État américain, se rend à Pyongyang avec les preuves d'une reprise du programme nucléaire secret de la Corée du Nord, et en repart, sidéré, après l'aveu de ses interlocuteurs. S'ensuit un marathon diplomatique frustrant, afin de ramener le pays de Kim Jong-il dans le rang. Un cadre est même créé à six, avec la Chine, la Russie, le Japon, la Corée du Sud et les États-Unis, piloté par Pékin, le plus proche «ami» de la Corée du Nord, susceptible de l'amener à la raison. Rien n'y fait. En 2003, la Corée du Nord quitte le Traité de non-prolifération nucléaire, et poursuit une escalade verbale. Jusqu'au passage à l'acte, que rien ni personne n'a pu empêcher, ni les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, ni les quelques mesures de sanction financière prises pour isoler les maîtres de Pyongyang.

Le problème, en fait, est que personne n'a réellement de prise sur Kim Jong-il et son régime. Pas même la Chine, agacée par cette escalade de la tension qui fait le jeu de la remilitarisation du Japon, le cauchemar des Chinois qui, dans le même temps, ne feront rien qui pourrait entraîner la chute d'un pion important pour eux sur l'échiquier régional. Désormais doté de son instrument de chantage suprême, Pyongyang va pouvoir faire monter les enchères. Qu'importe si, pour assurer sa survie, ce régime au ban des nations a déstabilisé l'Asie du Nord-Est, et fait sortir le génie nucléaire de sa bouteille.

Libération

Un rapport de la FAO

Quarante pays
sont confrontés à
des pénuries alimentaires

Dans son rapport intitulé *Perspectives de récoltes et situation alimentaire*, l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) recense quarante pays «confrontés à des urgences alimentaires» et ayant besoin d'une aide internationale. «La crise dans le Darfour, au Soudan, reste le problème humanitaire le plus urgent. La situation alimentaire déjà précaire pourrait empirer si la détérioration de la sécurité perturbe la récolte principale qui doit débuter dans les prochaines semaines», estime la FAO.

L'agence a indiqué que les prévisions de la production mondiale de céréales pour 2006 s'étaient encore détériorées depuis juillet. «Un temps exceptionnellement chaud et sec nuit aux cultures de blé en Australie, en Argentine et au Brésil, alors qu'un temps plus sec que la normale dans certaines parties de l'Asie du Sud soulève des inquiétudes sur la deuxième récolte de riz paddy au second semestre de l'année 2006», a-t-elle indiqué.

Les prévisions mondiales de la FAO tablent sur «une production de céréales en 2006 de deux milliards de tonnes, presque huit millions de tonnes en dessous des précédentes estimations publiées dans le rapport de juillet, et 1,6 % de moins que la production de 2005». En Afrique de l'Est, «dans certaines zones, les inondations, pluies irrégulières et déplacements de personnes liés aux conflits

dans la région ont détérioré la situation alimentaire», a précisé le rapport, faisant notamment état d'une «sévère crise alimentaire qui devrait persister» en Somalie.

En Afrique de l'Ouest, l'aide alimentaire d'urgence est toujours nécessaire en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Liberia, au Tchad et en Sierra Leone «du fait d'un grand nombre de déplacés et de réfugiés», est-il indiqué. Dans l'Afrique australe, «malgré une amélioration significative des principales récoltes en 2006, l'aide alimentaire d'urgence est nécessaire du fait principalement de la relative inadéquation de la production, d'un chômage élevé, d'un faible pouvoir d'achat et de l'impact du VIH/sida».

Sur le continent asiatique, en Corée du Nord, «la sévérité de l'insécurité alimentaire s'est accrue», et au Timor oriental «des centaines de milliers de personnes affectées par les troubles ont toujours besoin d'aide alimentaire».

En Chine, «la plus sévère sécheresse des 50 dernières années a touché plus de trois millions d'hectares de culture dans les provinces du Sichuan et du Chongqing», a noté la FAO. En Irak, «le conflit et l'insécurité poussent des centaines de milliers de personnes à fuir», tandis que la sécheresse et les températures inhabituellement élevées ont «compromis la production alimentaire en Afghanistan et en Arménie».

Le Monde

La médiation du Qatar échoue

La proposition de Doha ne permet pas
de rapprochement entre le Fatah et le Hamas

NIDAL AL
MOUGHRABI

Gaza — La perspective d'élections anticipées dans les territoires palestiniens s'est renforcée hier après l'échec de la médiation du Qatar entre le Fatah du président Mahmoud Abbas et le Hamas du premier ministre, Ismail Haniyeh, a prévenu un proche collaborateur d'Abbas.

L'impasse des discussions entre le Fatah et le Hamas sur la formation d'un gouvernement d'union a contribué aux pires affrontements entre Palestiniens depuis l'obtention de leur autonomie en 1994. Ces combats, qui ont fait 15 morts début octobre, ont nourri les craintes d'une guerre civile.

Le Hamas, à la tête d'un gouvernement formé en mars après sa victoire sur le Fatah aux législatives de janvier, assure que les discussions avec Abbas ne sont pas plongées dans une impasse. Il a toutefois jugé inacceptable la po-

sition du ministre qatari des Affaires étrangères, le cheikh Hamad ben Djassim ben Djaber al Sani, prévoyant la reconnaissance d'Israël.

Pour Yasser Abed Rabbo, proche d'Abbas, le Hamas doit rapidement infléchir sa position à l'égard d'Israël. «Les divergences sur les questions centrales demeurent, a-t-il dit à l'issue de discussions dans la nuit en présence du cheikh Hamad. Cette initiative constitue le dernier effort politique et il faut saisir cette occasion, car la solution alternative est d'organiser des élections anticipées», a-t-il prévenu.

Le Fatah affirme que le président Abbas a le pouvoir de convoquer des élections anticipées, ce que conteste le Hamas.

Ghazi Ahmed, porte-parole du gouvernement, a accusé Rabbo

d'«empoisonner l'atmosphère». «Il est hors de question d'évoquer des élections anticipées ou un gouvernement d'urgence», a-t-il déclaré.

«Il faut
saisir cette
occasion, car
la solution
alternative
est
d'organiser
des élections
anticipées»

Ahmed Youssef, un collaborateur de Haniyeh, a précisé que le Hamas rejetait deux points des propositions du cheikh Hamad. L'un de ces points porte notamment sur l'acceptation d'une solution à deux États pour résoudre le conflit israélo-palestinien.

Le cheikh Hamad a eu des discussions séparées avec Abbas et Haniyeh dans la bande de Gaza après avoir rencontré lundi le chef du bureau politique du Hamas, Khaled Méchaal, qui vit en exil à Damas. Illustrant les tensions actuelles, Abbas a refusé de rencontrer Haniyeh, ont dit des responsables palestiniens.

D'après des responsables palestiniens, les propositions du Qatar prévoient la création d'un gouvernement de technocrates et l'organisation d'une rencontre entre Abbas et Méchaal. Des collaborateurs d'Abbas affirment que Méchaal a soumis au cheikh Hamad des contre-propositions, qui ne comportent ni reconnaissance d'Israël ni acceptation d'un gouvernement provisoire d'experts. Haniyeh s'est aligné sur la position de Méchaal, ont-ils dit.

«Abbas était furieux et a rejeté le document du Hamas», a dit un collaborateur.

S'il ne dissout pas le Parlement, Abbas pourrait choisir d'organiser un référendum sur la tenue d'élections anticipées. L'une ou l'autre de ces deux options risque toutefois de déclencher un nouveau cycle de violences entre le Hamas et le Fatah.

Reuters

Poutine promet de faire la lumière
sur le meurtre d'Anna Politkovskaïa

Le Kremlin n'a délégué aucun représentant de haut rang
aux obsèques de la journaliste

Le président russe Vladimir Poutine a fustigé hier l'assassinat il y a trois jours, à Moscou, de la journaliste d'opposition Anna Politkovskaïa et promis de tout faire pour élucider ce crime qui a suscité des réactions dans le monde entier.

«Quel que soit celui qui a commis le crime, nous devons constater qu'il s'agit d'un acte épouvantable par sa cruauté», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse commune avec la chancelière Angela Merkel, en marge d'un forum germano-russe à Dresde.

Ce crime ne «doit pas rester impuni», a-t-il ajouté, alors que la journaliste, rendue célèbre pour sa couverture très critique de la politique russe en Tchétchénie, était inhumée à Moscou, en présence de plusieurs milliers de personnes.

Le président russe avait brisé la veille son silence à Moscou en déclarant dans un laconique communiqué que «les forces de l'ordre russes feraient tous les efforts nécessaires pour une enquête objective sur la mort tragique» de la journaliste.

Les obsèques

Plusieurs milliers de personnes, dont de nombreux collègues et des diplomates étrangers, ont assisté



Vera Politkovskaïa (à droite), la fille de la journaliste assassinée, a réconforté une dame hier.

hier à l'inhumation d'Anna Politkovskaïa, une ardente avocate des droits de l'homme, spécialiste de la Tchétchénie.

Le Kremlin, qu'elle n'épargnait pas dans sa couverture du conflit tchétchène, n'a dépêché aucun représentant de haut rang à ses obsèques, célébrées au cimetière

Troïekourovskoïe, dans la banlieue ouest de la capitale.

Les forces de l'ordre, qui se basent sur l'enregistrement d'une caméra de surveillance, sont toujours à la recherche de l'assassin. Parmi les collègues de Politkovskaïa et au-delà de la sphère journalistique, nombreux sont ceux qui dénon-

cent un crime politique, mais les hypothèses divergent quant aux commanditaires.

«C'était une femme unique dans la Russie d'aujourd'hui, où il n'y a qu'une poignée de gens honnêtes dans la politique et le journalisme», a déclaré Nikola Smirnov, un architecte de Saint-Petersbourg, qui a accompli le voyage pour l'occasion.

«Malheureusement, c'est la fin d'une époque pour la presse russe et j'ignore ce qui attend celle-ci maintenant qu'Anna Politkovskaïa est morte», a-t-il poursuivi, tenant un bouquet d'aiguilles rouges, malmenés par l'automne moscovite.

De nombreux chefs d'État, dont le président américain George W. Bush, ont vivement réagi à l'annonce de cet assassinat, tandis que les organisations non gouvernementales réclamaient une enquête indépendante et exhaustive.

Jacques Chirac a adressé une lettre de condoléances aux enfants de la journaliste. «L'odieuse assassinat de votre mère [...] m'a bouleversé comme il a bouleversé les Français et tous les défenseurs de la liberté de la presse», y déclare le président de la République.

Agence France-Presse
et Reuters

EN BREF

Des leaders
africains
à Khartoum

Dakart — Les président du Sénégal, du Gabon et du Nigeria se préparent à se rendre à Khartoum pour tenter de persuader leur homologue Omar Hasan Bachir d'accepter le remplacement par des Casques bleus de la force de l'Union africaine, qui s'est montrée incapable de rétablir la sécurité au Darfour. L'annonce de cette mission a été faite hier par le chef de la diplomatie sénégalaise Cheikh Tidiane Gadio. Les autorités de Khartoum s'opposent farouchement à la décision du Conseil de sécurité des Nations unies de déployer dans la province occidentale soudanaise des milliers de Casques bleus pour mettre fin à la violence ethnique qui a fait 200 000 morts et 2,5 millions de réfugiés depuis 2003. — Reuters

Les militaires
russes quitteront
Tbilissi

Moscou — Le ministre russe de la Défense, Sergueï Lavrov, a annoncé hier le retrait avant terme du contingent russe basé à Tbilissi, la capitale de la Géorgie, soulignant que les soldats quitteraient ce pays «sans laisser une seule chaussure». «J'ai pris la décision et j'ai signé une directive sur le retrait de la Géorgie avant terme, avant le 31 décembre, de toute la garnison russe à Tbilissi», composée de 387 hommes, a affirmé M. Ivanov. Les deux

autres bases russes en Géorgie, à Akhalkalaki (sud) et à Batoumi (ouest), seront en revanche évacuées selon les plans initiaux, respectivement en 2007 et en 2008, a-t-il ajouté. — AFP

Le chaos au procès
de Saddam

Bagdad — Le procès de Saddam Hussein pour la campagne menée contre les Kurdes dans le nord de l'Irak, dans les années 80, a une nouvelle fois sombré hier dans un chaos que le gouvernement irakien lui-même a critiqué. Le président du Haut Tribunal pénal a expulsé l'ancien dirigeant irakien, tandis qu'un autre des sept co-accusés a frappé un garde et qualifié les procureurs de souteneurs et de traîtres. «D'une manière générale, le gouvernement n'est guère satisfait de la prestation du tribunal», a déclaré le vice-premier ministre sunnite Salam al Zobeï. — Reuters

Des mineurs
à La Paz

La Paz — Des milliers de mineurs se sont rassemblés hier à La Paz pour demander des comptes au président Evo Morales après les violents affrontements qui ont fait 16 morts la semaine dernière autour de la grande mine d'étain de Huanani. Réunis à l'appel de la Centrale ouvrière bolivienne les manifestants ont réclamer l'indemnisation des familles des victimes tuées lors de ce conflit entre des groupes de mineurs rivaux. — AFP

ROLEX

OYSTER PERPETUAL DAY-DATE
OR JAUNE

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

ÉDITORIAL

Le Coréen roué

Que l'essai nucléaire de la Corée du Nord soit un demi-échec ou un demi-succès, il pose d'ores et déjà un énorme dilemme à l'unique allié de ce pays: la Chine. Car si la priorité de celle-ci reste le maintien de la division de la péninsule coréenne, elle n'en est pas moins agacée par les faits et gestes de Kim Jong-il. Et ce, plus que jamais.

Jusqu'à présent, les dirigeants chinois se sont accommodés des foudrues de leur imprévisible protégé Kim Jong-il. Ainsi, chaque fois que le Conseil de sécurité imposait des sanctions économiques à la Corée du Nord, la Chine faisait rarement opposition mais s'empressait, une fois la punition traduite dans les faits, à remplir les vides créés. Concrètement, Pékin livre quotidiennement tous les produits alimentaires et tout le pétrole nécessaires pour maintenir en vie le dernier régime stalinien de la planète.

La mansuétude dont les Chinois font preuve à l'égard de la personne de Kim Jong-il est évidemment intéressée. Hier comme aujourd'hui, les autorités chinoises ont fait du maintien des deux Corées leur priorité régionale. Elles veulent éviter coûte que coûte une implosion du régime nord-coréen, qui se solderait par une réunification. C'est du moins leur certitude.

Pour Pékin, une fusion des deux Corées serait rien de moins que cauchemardesque. On assisterait en effet à un exode massif de Nord-Coréens vers la Chine qui se doublerait d'un casse-tête géopolitique lourd de conséquences à long terme. De quoi s'agit-il? À la faveur d'une réunification — encore très hypothétique malgré les pourparlers que poursuivent les acteurs concernés depuis des années —, les États-Unis seraient en mesure de renforcer l'emprise ou l'influence qu'ils exercent dans cette région du monde. Militairement, c'est à retenir, les 40 000 G.I.'s stationnés en Corée du Sud auraient la possibilité de se « rapprocher » de la Chine. En résumé, la Chine souhaite une péninsule divisée et dénucléarisée.

Alors, pourquoi Kim Jong-il tenait-il tant à appuyer sur le bouton? Pour maintenir un régime dont il reste à la tête? Évidemment. Mais encore? Pour se doter d'une profondeur stratégique favorisant une certaine indépendance vis-à-vis de la Chine et lui permettant de négocier directement avec le gouvernement américain. La possession de la bombe a ceci de très avantageux sur le plan économique qu'elle va éviter à la Corée du Nord de dépenser les milliards nécessaires à la modernisation d'une armée qui ne fait plus du tout le poids face à celle de la Corée du Sud.

Qui plus est, détenir la bombe, c'est être propriétaire d'une technologie qui peut être revendue à des tiers. Et là, on touche au pire des scénarios envisagés par l'administration Bush: que Kim Jong-il vende ses connaissances aux nébuleuses terroristes et monnaie avec les Iraniens ce qui leur manque pour finaliser leur projet. D'où sa requête d'une négociation directe avec les Américains. Négocier, mais sur quelle base? En échange d'une garantie américaine sur la sécurité de son pays, doublée d'un soutien énergétique, Kim Jong-il a laissé entendre qu'il commanderait une retraite du front nucléaire.

À cet égard, Washington a révélé son intention. Toute discussion sur ce dossier doit se faire dans le cadre du groupe des six (Chine, Russie, Japon, Corée du Nord, Corée du Sud, États-Unis). Actuellement, l'administration Bush ne veut surtout pas entamer un dialogue à deux qui ne manquerait pas de froisser durablement Pékin.

En attendant que soit précisée la puissance réelle de l'explosion enregistrée il y a quelques jours, on ne peut que constater ceci: la Chine et la Corée du Sud ayant affiché leur ferme opposition à toute riposte militaire, Kim Jong-il a modifié les rapports de force à son avantage. Comme quoi, s'il n'est pas malin, il est bel et bien roué.

La manipulation

L'industrie forestière est en difficulté, soit. Il s'agit d'une industrie cyclique dont le produit sert à fabriquer du papier ou à construire des maisons. Après le boom fantastique des dernières années, il était prévisible que la demande connaisse un ralentissement marqué, et ce, malgré l'entrée en vigueur d'une nouvelle entente sur le bois d'œuvre avec les États-Unis. Puis il y a la valeur du dollar et la rareté du bois qu'il faut aller couper de plus en plus loin à cause de la surexploitation des trente dernières années.

Il est donc normal que les compagnies ferment des installations qui fonctionnent à la moitié de leur capacité, en commençant par celles qui n'ont pas été modernisées.

Cela dit, on peut quand même se poser des questions sur la simultanéité de ces décisions et sur les sorties publiques de leur association, dirigée par l'ancien ministre Guy Chevrette, à la veille d'élections générales au Québec. Autant de fermetures permanentes ou temporaires en si peu de temps, il y a matière à enquête de la part du Bureau canadien de la concurrence pour vérifier si elles ne sont pas le fruit d'une collusion entre les entreprises.

Dans son budget du printemps dernier, le gouvernement Charest annonçait des mesures totalisant un milliard de dollars sous forme de garanties de prêts. Or ce que veut l'industrie, c'est de l'argent sonnante. Alors, à Québec, on s'apprette à se montrer plus généreux. Cela suffira-t-il pour ramener des emplois? Non, puisque, de toute façon, il y a trop de scieries.

Du côté de l'opposition, on se dit tout aussi sensible aux sorties de l'industrie, qui se plaint de ses coûts élevés. La semaine dernière, le chef, André Boisclair, promettait qu'une fois élu, son gouvernement aiderait à la modernisation des installations (celles qui restent) et transmettrait aux contribuables la partie des coûts d'exploitation que Guy Chevrette appelle des «normes bureaucratiques», telles la construction des chemins forestiers et la protection des incendies de forêt. Comme si c'était à l'État de payer pour ça!

Tout cela sent mauvais. L'industrie fait face à des difficultés reliées à la nature cyclique du secteur où elle intervient et à ses propres pratiques antérieures. Même en lui versant des centaines de millions en aide publique, on ne fera que contribuer à un processus de modernisation inévitable... et à la remontée de l'action et du dividende versé par ces grandes sociétés à leurs actionnaires. Si les usines qui ferment étaient en ville, comme c'est le cas pour le textile et le vêtement, elles ne pourraient s'attendre à rien.

Voilà qui aide à comprendre pourquoi un ancien ministre a été embauché à la direction d'une association; pourquoi des politiciens sont aussi empressés de promettre autant à des sociétés qui, en bons capitalistes qu'elles sont, prendraient les mêmes mesures de rationalisation pour retrouver le chemin de la rentabilité, avec ou sans aide publique.



Serge Truffaut

L'EFFET KIM JONG-IL EN OCCIDENT...



LETTRES

Fais ce que dois, n'oublie pas

La mort de la journaliste russe Anna Politkovskaïa est horrible. Le pire de ce meurtre, c'est qu'il restera sûrement non résolu. Et même s'il y avait quelqu'un pour le résoudre, le mal aurait été fait. La seule façon de surmonter cette entrave à la liberté d'expression, finalement, c'est de se battre contre l'oppression, d'aller au-delà des menaces, comme l'a fait la courageuse Anna. Elle doit absolument demeurer un modèle pour les générations qui la suivront, tant les journalistes que les citoyens du monde entier.

Cette lettre est donc un hommage à sa mémoire; qu'elle reste gravée dans nos esprits. Qu'on n'oublie jamais son travail, qu'on garde confiance en la liberté, même lorsqu'elle est brimée, parce qu'on sait qu'il y a des gens comme Politkovskaïa qui continueront à dénoncer la corruption, l'intimidation partisane, l'oppression, la violence, et ce, au péril de leur vie. Devant toutes ces Anna Politkovskaïa, à tous ces individus qui risquent leur vie pour défendre des idéaux qui les transcendent, nous devons nous incliner et observer une minute de silence...

Alexandre Motulsky
Le 9 octobre 2006

Le créationnisme aussi

«Le créationnisme se répand au Québec», titre une page du *Devoir* du 30 septembre dernier sous la plume de Judith Lussier. Et puis après? Comme s'il s'agissait d'une épidémie ou d'une maladie contagieuse...

L'auteur semble avoir placé le ministère dans l'embarras! Tant mieux. Si ça peut contribuer à lui ouvrir les yeux... Qu'on enseigne l'évolutionnisme comme une possibilité relative jusqu'à un certain point, je n'y vois pas d'objection. Enseigner cette hypothèse comme unique réponse à la question ou comme vérité absolue prouverait que le ministère, outrepassant ses limites, déci-

de d'avance ce que doit «croire» l'enfant. Cela s'appellerait rejeter une explication pour en imposer une autre. Ou serait la liberté là-dedans? Par devoir envers l'enfant, il faut aussi lui présenter l'autre explication qu'est le créationnisme. C'est quand même une explication qui a tout son poids en elle-même et dans l'histoire. De cette façon, l'enfant pourra, à l'âge approprié, faire son choix, mais ce sera un choix intelligent et éclairé.

Si un enfant baigne dans un enseignement exclusivement centré sur l'évolutionnisme, comment peut-il s'ouvrir à d'autres perspectives? La question vaut dans les deux sens.

Paul Lavallée
Québec, le 7 octobre 2006

Le djihad contre la pensée

Nous, écrivains, artistes, intellectuels, politiciens et simples citoyens canadiens, tenons à exprimer par cette lettre notre totale solidarité avec le philosophe français Robert Redeker, condamné à mort dans son propre pays par une fatwa criminelle qui démontre par l'absurde la justesse des arguments ayant valu des menaces d'assassinat formelles à cet intellectuel courageux.

Non seulement nous exhortons l'État français à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour que s'applique sa constitution sur son propre sol, nous demandons aussi à nos deux ordres de gouvernement, Ottawa et Québec, de dénoncer avec force cette «seconde affaire Salman Rushdie». Nous souhaitons vivement que les autres pays de l'Union européenne ainsi que les institutions qui les représentent prennent clairement leurs responsabilités devant ce terrorisme global qui entend faire régner dans nos sociétés encore libres une dictature infâme. Espérons que les États-Unis d'Amérique et la Russie se coaliseront sans délai pour la défense des valeurs centrales de notre civilisation, une civilisation pour laquelle la liberté de pensée n'est pas négociable.

Quant aux autorités musulmanes, nous les

sommes, si elles ne veulent pas voir advenir le choc frontal prédit, annoncé, promu et désormais enclenché par le néobolchevisme islamiste, de se dissocier au plus vite des auteurs de cette fatwa et de ceux qui l'appuient activement ou par leur silence.

Enfin, nous osons affirmer que le moment n'est plus au repli défensif. Car résister au totalitarisme et au terrorisme, ce n'est pas seulement aligner quelques mots sur des pétitions comme la nôtre, c'est avertir les criminels en puissance que nous n'avons pas peur et que nous ne plions jamais devant leurs intimidations barbares et leurs projets liberticides.

Marc Angenot
professeur titulaire, université McGill,
et 24 autres signataires
Le 6 octobre 2006

Curieuse «action de grâce»

Le Thanksgiving Day ne doit pas se traduire. C'est là en effet une fête purement anglo-protestante qui n'a rien à voir avec notre héritage, notre histoire, nos traditions. Elle est non seulement anglo-protestante mais purement américaine. Elle n'existe nulle part dans le monde ailleurs qu'aux États-Unis... et au Canada, toujours à la remorque de son puissant voisin.

Avec les meilleures intentions du monde et une grande naïveté, certains des nôtres ont tenté de récupérer et en quelque sorte de «catholiciser» cette journée en en faisant une journée «d'action de grâce» au Seigneur. Mais les chrétiens en général et les catholiques en particulier n'ont nul besoin d'une journée à cette fin: c'est tous les jours qu'ils rendent naturellement grâce au Seigneur. Le seul intérêt, fort profane, du Thanksgiving est de valoir un agréable congé aux élèves de tous niveaux et à l'ensemble des travailleurs. N'allons pas boudier notre plaisir, mais ne soyons pas dupes du sens réel ou de l'origine de cet intraduisible Thanksgiving Day.

Jean-Marc Léger
Montréal, le 7 octobre 2006

LIBRE OPINION

De la nomination des juges

LOUIS LAPOINTE
Ancien directeur de l'École
du Barreau du Québec (1995-2001)

Chaque fois qu'on nomme un nouveau juge, il faudrait absolument lui poser des questions sur son origine professionnelle, ses anciens clients et ses amis politiques. Malheureusement, ce n'est pas nécessairement le cas et, dès qu'ils deviennent juges, grâce à leur nouvelle dignité feinte, ces anciens avocats réussissent presque toujours à nous faire oublier qu'ils viennent d'un riche et grand cabinet et nous font rapidement croire que leur nouveau statut les propulse au-dessus de la mêlée.

L'avocat a une cote de popularité de 20% dans la faveur populaire. Le jour où il devient juge, cette cote passe à 80%. Pourtant, c'est la même personne et, même s'il est nommé juge, l'ancien avocat porte toujours en lui le germe du conflit d'intérêts.

Le secret professionnel réussit peut-être à l'occulter, mais cela demeure un fait inévitabile: ce ne sont pas nécessairement les avocats les plus compétents qui deviennent juges, ce sont les avocats les plus influents et les mieux branchés, donc ceux qui ont le plus de dettes politiques et d'attaches économiques.

Des avocats qui représentaient fidèlement leurs clients avant de devenir juges et qui ont reçu des centaines de milliers de dollars, voire des millions en honoraires seront-ils capables de vraiment se distancer de leurs généreux clients? Ces juges pourront-ils encore longtemps se cacher derrière leur secret professionnel?

Le même constat doit être fait au sujet des liens politiques qu'ils ont entretenus tout au long de leur carrière avec de grands partis politiques. Ce n'est pas parce qu'il y a des faits que personne ne conteste au sein de la magistrature (comme cette sortie du juge en chef Michel Robitaille contre la nomination de juges indépendantistes à des cours de juridiction supérieure) que ce ne sont pas des évidences.

Se fondant sur ces événements, on peut facilement avancer que le système actuel encourage la discrimination systémique à l'encontre de certaines options politiques parce que les juges siègent au conseil de la magistrature, et probablement la majorité des juges, ne reconnaissent pas l'égalité d'options autres que les juges pour accéder à la magistrature. Il faut partager les valeurs du club pour y entrer. C'est justement le propre de la discrimination systémique de reproduire les vieilles habitudes d'un groupe majoritaire sans égard à l'existence de certaines minorités! Pourtant, ces juges ont justement pour tâche de sanctionner le respect de ces principes d'égalité reconnus dans nos chartes. Étrange paradoxe! [...]

Connaître le passé

Si la plus haute compétence est relativement facile à évaluer, l'indépendance des juges demeure dans bien des cas une vision de l'esprit et un vœu pieux qui ne réussira jamais à totalement effacer de la mémoire des anciens avocats leurs plus gros clients, leurs anciens collègues des grands cabinets et les

partis politiques qu'ils ont appuyés tout au long de leur carrière.

Lorsqu'on choisit un nouveau juge, on choisit aussi une vision de la société, de la justice, des institutions et de l'État qui est tributaire de ces anciennes allégeances et affiliations qui ne disparaissent pas nécessairement, même si elles doivent désormais être tenues secrètes. Si cela convient à l'image de la justice, cela laisse songeur au sujet de la véritable indépendance des juges. On ne peut empêcher un cœur d'aimer!

Si on veut que les citoyens respectent cette institution, on ne doit pas leur cacher le passé de leurs juges: ils ont le droit de savoir qui est nommé aux plus hautes fonctions et qui a la responsabilité de la sauvegarde de nos institutions les plus précieuses. Pour cette raison, le système peut tolérer une relative indépendance à des juridictions inférieures, mais dès qu'on se rapproche du sommet, on doit être plus vigilant et plus exigeant.

Ainsi, lorsqu'on nomme un nouveau juge à la Cour suprême, on devrait pouvoir évaluer non seulement ses compétences exceptionnelles mais également sa véritable indépendance. On comprendra qu'il ne s'agit pas de questions de mœurs qui font saliver plusieurs médias mais bien de questions précises comme la liste des clients, les services rendus, l'importance des honoraires, le rôle joué au sein de formations politiques et le délai écoulé depuis que les derniers services ont été rendus. Ne vaut-il pas mieux nommer à ces plus hautes fonctions un «démon» qu'on connaît qu'un «ange» dont on ignore le véritable passé professionnel?

IDÉES

La survie des télévisions généralistes privées au Québec

Il faut revoir de toute urgence les règles en fonction des réalités du marché

PIERRE KARL PÉLADEAU

Président et chef de la direction,
Quebecor inc.

Au moment où le CRTC s'appête à tenir des audiences publiques sur l'avenir de la télévision en direct au Canada, il importe de rappeler les enjeux vitaux auxquels fait face, à l'heure actuelle, l'industrie de la télévision généraliste privée au Québec. Dans un contexte d'évolution technologique rapide et de multiplication des fenêtres de diffusion alternatives, ces enjeux sont tels que l'urgence d'agir ne peut plus faire de doute dans l'esprit de quiconque se soucie du maintien de l'identité culturelle francophone en Amérique du Nord.

Un modèle essentiel mais menacé

Au Québec, la télévision généraliste privée est non seulement un service essentiel en matière d'information mais aussi, indéniablement, un facteur de cohésion économique, sociale et culturelle. Elle est, en particulier, celle qui investit le plus massivement dans la programmation canadienne (90 % de toutes

ses dépenses de programmation pour le réseau TVA) et rejoint les plus vastes auditoires en misant avant tout sur cette programmation originale. Elle est la première source — et le premier animateur — de ce qu'il est convenu d'appeler le «star-système» à la québécoise, lequel est à l'origine du succès de toutes les formes d'expression artistique.

Or ce modèle, qui contribue de manière essentielle à la vitalité culturelle du Québec, est aujourd'hui menacé. Bien que les parts de marché du réseau TVA demeurent largement supérieures à celles des autres chaînes généralistes et spécialisées, ses résultats financiers sont en érosion, comme c'est le cas de l'ensemble des télévisions généralistes en Occident.

Les raisons de cette situation sont multiples. À titre indicatif, on peut citer les facteurs suivants: pression à la hausse des coûts de production; compétition imparable de la télévision spécialisée qui accapare une part toujours plus importante de la tarte publicitaire avec des productions à petit budget, l'acquisition massive de productions étrangères et un taux de répétition élevé des émissions les plus porteuses; engagement systématique de la télévision d'État dans la guerre des cotes d'écoute, allant jusqu'à utiliser des fonds publics pour acheter des émissions américaines; fragmentation accélérée des auditoires, qui migrent vers d'autres fenêtres de diffusion.

En faveur des redevances

Il est urgent de rendre aux télévisions généralistes privées des conditions d'exploitation qui leur permettent de maintenir le rôle historique qui est le sien dans la diffusion d'un contenu canadien de qualité, particulièrement sur le marché restreint du Québec, habitué à soutenir une télévision qui en reflète les particularités.

Au premier chef, le CRTC doit corriger l'iniquité du système actuel qui permet aux seules chaînes



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

spécialisées de percevoir des redevances auprès des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) alors que les télévisions généralistes sont exclues de cette source de financement.

Les coûts de production ne diminueront pas, les habitudes des consommateurs continueront de favoriser le morcellement des auditoires médiatiques. Dans ces conditions, un accès aux redevances demeure le seul moyen disponible pour assurer la pérennité de la télévision généraliste privée au Québec et, par voie de conséquence, la diffusion du contenu original canadien. Il est toutefois essentiel d'indiquer qu'il serait inéquitable de demander encore une fois aux auditeurs de payer pour ce contenu en augmentant le prix de la facture des télédiffuseurs.

En d'autres mots, nous sommes d'avis qu'il faut répartir plus équitablement la globalité des redevances déjà payées par les auditeurs et non pas se contenter de simplement l'augmenter en y ajoutant de nouvelles redevances pour les chaînes généralistes. De fait, un accès aux redevances par les diffuseurs généralistes privés permettrait à ces télévisions de maintenir leur rôle historique en faveur de la diffusion du contenu original canadien.

Nous sommes toutefois d'avis qu'un tel accès aux redevances ne devrait pas s'appliquer aux télévisions publiques, qui bénéficient d'un large soutien financier de l'État en plus d'avoir accès aux ressources de la publicité.

Nous sommes par ailleurs persuadés, dans ce contexte, que le CRTC devrait non seulement donner l'accès à des redevances aux télévisions généralistes privées mais aussi permettre la libre négociation des tarifs entre celles-ci et les télédiffuseurs.

La même approche devrait s'appliquer à la détermination des tarifs versés aux canaux spécialisés. Autrement, nous nous retrouvons avec des réalités inexplicables comme le fait que RDI, le canal d'information de la SRC, reçoit mensuellement 1 \$ par abonné alors que LCN, le canal d'information de TVA, reçoit mensuellement 46 ¢ par abonné. Pour-

tant, les récents chiffres démontrent que le public ne suit pas la logique du CRTC, qui a arbitrairement déterminé ces tarifs, puisque, de plus en plus souvent, il regarde davantage LCN que RDI.

Il nous paraît que le marché est suffisamment mûr et les divers intervenants assez solides pour être en mesure de protéger efficacement leurs intérêts. En d'autres mots, nous croyons que le marché a suffisamment évolué pour qu'on laisse davantage les forces naturelles qui le caractérisent jouer leur rôle.

La nécessaire dérégulation

Il est évident à nos yeux qu'il est plus que temps que le gouvernement et les organismes publics mettent un terme à leurs intrusions dans la gestion de la télévision privée. En clair, le CRTC devrait, dans les meilleurs délais, assouplir de façon significative une réglementation obsolète qui s'avère plus que jamais un frein à la créativité, au dynamisme et à la santé financière de la télévision généraliste privée.

Par exemple, il nous paraît que l'organisme réglementaire devrait lever au plus tôt toutes les contraintes relatives au placement média en dehors de la diffusion du message publicitaire traditionnel. À cet égard, le marché dicte sa propre discipline et la concurrence est telle qu'il n'est pas de l'intérêt d'un diffuseur comme TVA de se livrer à une surenchère de messages publicitaires.

Par ailleurs, l'obligation systématique que le CRTC impose aux diffuseurs de recourir à la production indépendante ne sert pas l'intérêt public. Alors que partout ailleurs nous assistons à une intégration des dirigeants nord-coréens de production et des diffuseurs, le Canada proscrit la simple possibilité pour les diffuseurs de développer des entreprises de production affiliées.

Il n'existe aucune raison économique, philosophique ou culturelle qui devrait empêcher un diffuseur d'investir dans des entreprises de production. L'affiliation de ces entreprises à de grands groupes constitue une meilleure garantie pour le développement de la programmation canadienne. Le maintien

des règles actuelles ne sert qu'à perpétuer des privilèges et à créer une forme de distorsion des règles du jeu, sources d'inflation dans les coûts et de perte de la notion de risque financier.

Nous croyons en outre que le CRTC devrait encourager les diffuseurs généralistes à acquérir les droits de diffusion pour une exploitation de la production originale sur toutes les nouvelles fenêtres de diffusion. Il est clair que les règles actuelles à cet égard constituent autant de freins à la diffusion de contenus canadiens sur l'ensemble de ces fenêtres. Dans le même esprit, l'organisme réglementaire doit lever les contraintes qui empêchent les diffuseurs privés de réunir toutes leurs forces afin d'offrir une information plus diversifiée et de meilleure qualité. Voilà le principe que Quebecor a soumis au CRTC, dans le cadre d'un processus de révision de la loi sur la radiodiffusion, et défendra lors des audiences publiques qui s'ouvriront le 27 novembre à Gatineau. Dans notre mémoire, nous avons soulevé la question de l'étanchéité de la salle de rédaction de TVA, imposée par le CRTC au moment de l'achat de TVA par Quebecor Média, comme *Le Devoir* le soulignait hier, mais nous n'avons pas demandé qu'elle soit levée. Précisons que cette condition est valide jusqu'en 2008.

Dénouer l'impasse

La télévision généraliste privée de langue française au Québec a toujours fondé son succès sur le contenu canadien. Mais pour les raisons que nous venons d'expliquer, elle est aujourd'hui dans une impasse. Le CRTC ne peut sérieusement envisager de maintenir le rôle historique de cette télévision généraliste sans également revoir les sources de financement et l'ensemble des obligations et contraintes qui y sont associées.

Tout comme l'ensemble de la population, nous sommes fiers de ce que nous avons créé afin de maintenir et consolider nos industries culturelles. Nous souhaitons vivement qu'elles demeurent aussi vivaces pour l'avenir, car il en va du maintien de notre identité.

Quelle menace nord-coréenne?

ÉTIENNE LÉVESQUE

Candidat à la maîtrise en relations internationales
et chercheur à l'Observatoire des États-Unis
de la chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques
et diplomatiques

Plus de 48 heures après le séisme artificiel qui a secoué la Corée du Nord, aucun pays n'est en mesure de confirmer qu'il s'agit là d'un véritable essai nucléaire, à l'exception bien sûr de la Corée du Nord, qui se vante d'avoir réussi l'exploit. Doit-on s'en étonner? Aucunement. Pourrait-il s'agir d'un bluff? Peut-être.

En réalité, la nature du test effectué importe peu car les priorités de la Corée du Nord demeurent inchangées, et ce récent coup d'éclat ne fait pas de l'État communiste une menace imminente.

Ce qui est au cœur de cette démonstration

Étant donné la situation précaire du plan économique, Kim Jong-il a toujours comme objectif principal d'assurer la survie de son régime en monnayant sa capacité nucléaire et balistique contre une aide énergétique et économique soutenue. Conscient du fait que sa posture militaire indispose les États environnants, la Corée du Nord instrumentalise sa capacité nucléaire afin de forcer les négociations, au point mort depuis plus d'un an. C'est pourquoi, dans sa déclaration officielle du 2 octobre dernier, alors qu'elle annonçait l'éventualité d'un test nucléaire, elle rappelait également qu'elle restait ouverte au dialogue et à la négociation.

Ce test n'a donc rien d'étonnant et s'inscrit dans la lignée des rapports conflictuels qui caractérisent les relations entre Pyongyang et Washington depuis la fin de la guerre froide.

On ne saurait ignorer la dynamique interne propre à la Corée du Nord. En effet, il est fort possible que

Kim Jong-il procède à une telle démonstration de force afin de renforcer sa légitimité auprès de la branche militaire nord-coréenne.

Continuité

D'ailleurs, en 1994, cette stratégie nord-coréenne avait porté fruit. En menaçant de se retirer du Traité de non-prolifération (TNP) et d'expulser les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Corée du Nord avait provoqué une première crise nucléaire en Asie du Nord-Est.

L'administration Clinton avait alors déployé d'intenses efforts de négociations diplomatiques qui, en octobre 1994, ont abouti à la conclusion de l'Accord-Cadre, une entente historique qui mettait un terme à la crise. Pyongyang s'engageait à demeurer membre du TNP et à suspendre indéfiniment ses activités nucléaires en échange d'une aide économique et énergétique.

Pourtant, en octobre 2002, une deuxième crise nucléaire éclatait: à la suite de la reconnaissance par des officiels nord-coréens devant leurs homologues américains de l'existence d'un programme secret d'enrichissement d'uranium, l'administration Bush avait mis un terme à cette entente. En retour, en décembre 2002, la Corée du Nord expulsait les inspecteurs de l'AIEA puis se retirait du TNP, créant un précédent historique en devenant le premier pays à dénoncer ce traité.

Sous les pressions de la Chine et de la Corée du Sud, les États-Unis et la Corée du Nord ont accepté, en août 2002, de reprendre le dialogue dans un format multilatéral à six, avec le Japon et la Russie. En vain. D'une part, au cours de la dernière année, les velléités nucléaires de l'Iran ont contribué à reléguer le dossier nord-coréen à l'arrière-plan. D'autre part, devant l'inefficacité de ce forum diplomatique, l'administration Bush a décidé, en novembre 2005, d'imposer davantage de sanctions économiques au régime de Kim Jong-il en gelant les avoirs des comptes bancaires extraterritoriaux de l'élite dirigeante.

Depuis lors, la Corée du Nord a refusé de reprendre les discussions tant et aussi longtemps que ces sanctions seront en vigueur.

Ainsi, ce (possible) test nucléaire de la Corée du Nord, tout comme les tirs de missiles du 5 juillet dernier, doit être vu non pas comme une rupture mais plutôt comme une continuité dans sa stratégie de politique étrangère. Il s'agit d'une tentative supplémentaire des dirigeants nord-coréens de revenir au centre des préoccupations internationales et d'ouvrir la voie à des négociations.

À court terme: les sanctions internationales

Ont-ils visé juste? À court terme, non, puisque l'aggravation des sanctions semble faire consensus au sein du Conseil de sécurité. Sans grand étonnement, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France sont nettement en faveur d'une résolution ferme qui autoriserait l'imposition de sanctions économiques contre Pyongyang.

De façon plus significative, la Chine et la Russie, qui avaient menacé d'utiliser leur veto contre une résolution trop contraignante lors des événements de juillet, semblent cette fois-ci déterminés à aller de l'avant avec ce type de diplomatie coercitive.

À ce titre, la position de Pékin en dit long sur sa relation avec Pyongyang. Bien qu'il s'agisse du principal allié de la Corée du Nord, la patience chinoise connaît également des limites. Qualifiant le récent comportement nord-coréen d'honte et d'irresponsable, il est fort probable que la Chine décide de couper temporairement les vivres à son voisin communiste.

Néanmoins, une pression trop forte pourrait ne pas avoir l'effet escompté. Conscient de la précarité socioéconomique de son allié, Pékin veut à tout prix éviter de pousser le régime de Kim Jong-il au bord du gouffre. Advenant un effondrement du régime, la Chine serait aux prises avec une crise humanitaire sans précédent puisque la seule porte de sortie pour les Nord-Coréens est la frontière que partage la Co-

rée du Nord avec la Chine (la zone démilitarisée qui divise la péninsule coréenne étant un véritable champ de mines).

À long terme: la reprise des négociations

Qu'en sera-t-il à plus long terme? Il est probable que, conformément à la logique qui prévaut depuis plus de dix ans, les pourparlers à six reprendront. D'une part, la dynamique de confrontation de l'administration américaine ne mène nulle part. La situation actuelle en Asie du Nord-Est s'est nettement détériorée depuis l'arrivée de George W. Bush au pouvoir. D'autre part, Pyongyang a clairement fait savoir que la voie du dialogue était toujours possible.

Néanmoins, étant donné l'impasse qui persiste depuis plus d'un an au sein des pourparlers à six, il se pourrait fort bien que ceux-ci reprennent dans un format différent. C'est pourquoi le nouveau secrétaire général des Nations unies, le Sud-Coréen Ban Ki-moon, pourrait devenir un joueur clé dans la résolution de cette affaire. Ayant agi à titre de ministre des Affaires étrangères de la Corée du Sud pendant trois ans et comme conseiller à la sécurité nationale pendant plus de cinq ans, sa connaissance du dossier nord-coréen ne pourra que profiter à la situation. Ainsi, il ne faudrait pas s'étonner de voir Ban Ki-moon agir comme conciliateur entre les parties.

Peu importe les événements qui surviendront au cours des prochaines semaines, il demeure impératif (même lorsqu'on évoque l'instrumentalisation de la menace nord-coréenne par le Japon) de ne pas tomber dans un discours alarmiste sur l'imminence de la menace nord-coréenne. Rien ne serait plus faux. Aussi brutal que le régime de Kim Jong-il puisse être sur le plan interne, ses objectifs de politique étrangère restent inchangés. Et, aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce «possible» essai nucléaire de la Corée du Nord reflète davantage le désespoir du régime qu'une volonté de puissance régionale.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabrice Dégise, Marie-Andrée Choinard (éducation); Josée Bibeau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myler (justice et faits de société), Clairendrée Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Mungas (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (jeunesse Internet), Isabelle Paillé (santé), Louise-Madeleine Soudry (Culture), Pauline Gravel (science), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Prévost (responsable des pages thématiques), Martin Duchon, Michèle Malenfant et Christine Dumais (relucteurs), René Les Guimont et Serge Paquin (relucteurs suraméricains); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et culture), Julie Carpentier (jeunesse), Paul Bennett (jeunesse celtique, spectacles et culture du week-end), Stéphane Ballargnon (reporter), Paul Cauchon (indias), Caroline Montpetit (horos), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (suraméricain); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reay (jeunesse), Philippe Papineau (suraméricain), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (suraméricain); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (journaliste parlementaire à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire de la rédaction), Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (jeunesse); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Desrosiers, Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Ropelle, Micheline Roulland, Nadia Sebti, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Gosselin (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Blain, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zémitis, Olivier Zima; INFORMATIQUE: Yanick Mariel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Alexandre Gaudreau (coordinateur de la promotion et de la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par internet), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION: François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administratrice), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danièle Ross.

ACTUALITÉS

ESSAI

SUITE DE LA PAGE 1

essai nucléaire nord-coréen, s'est dite prête hier à soutenir des mesures «punitives» contre son allié, à condition qu'elles soient «appropriées».

Son ambassadeur à l'ONU, Wang Guangya, s'est dit favorable à ce que «certains éléments» du Chapitre VII de la Charte de l'ONU soient invoqués dans la résolution actuellement en discussion entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie) et le Japon.

«Nous voulons voir certains paragraphes ou certains éléments du Chapitre VII», a dit M. Wang hier à l'issue d'une journée de discussions entre les six ambassadeurs, qui doivent se retrouver ce matin.

M. Wang n'est pas entré dans les détails, mais sa petite phrase pourrait indiquer que Pékin accepterait une résolution rédigée sous l'article 41 et non sous le Chapitre VII en général, formule trop vague et ouvrant la porte, à ses yeux, à de possibles représailles militaires.

Les résolutions adoptées sous le Chapitre VII donnent en effet au Conseil de sécurité de larges pou-

voirs d'action, y compris militaires, pour traiter les «menaces pour la paix, les infractions à la paix ou les actes d'agression».

«La Chine est absolument hostile à la guerre comme moyen de régler la question coréenne», avait déclaré hier un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. Selon la même source, la Chine a cependant admis hier que le geste de Pyongyang aurait «sans doute un effet négatif sur [leurs] relations» bilatérales.

La Russie, seul pays à avoir confirmé sans ambiguïté l'essai nord-coréen, a adopté une position similaire. Tout en dénonçant une nouvelle fois le «coup colossal» porté au régime de non-prolifération nucléaire, elle s'est également élevée contre la perspective d'une intervention militaire. «Pour nous c'est très important. [...] Imaginez qu'il y ait une intervention militaire sur le territoire nord-coréen. [...] La Corée du nord a des frontières avec trois pays dont l'un est la Russie», a expliqué le ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov.

Séoul est également défavorable à l'option militaire. La première ministre sud-coréenne, Han Myung-sook, a affirmé hier que le pays ne soutiendrait pas un texte allant dans ce sens. «Il ne devrait jamais y avoir de guerre dans la péninsule coréenne», a-t-elle

déclaré devant le Parlement. En Corée du Sud, 650 000 soldats ont été placés en état d'alerte après l'essai nucléaire nord-coréen.

L'ambassadeur américain à l'ONU, John Bolton, a fait état d'«importants points d'accord». Tous sont également d'accord pour aller «aussi vite que possible», a-t-il ajouté.

Interviewé à la chaîne CNN, M. Bolton a rappelé que le président américain George W. Bush préfère «clairement» que la crise soit résolue de façon pacifique, ajoutant que «nous gardons l'option militaire sur la table».

Au Japon, seul pays à avoir subi une attaque nucléaire, le nouveau premier ministre, Shinzo Abe, a prévenu que son pays pourrait imposer de nouvelles sanctions au régime communiste sans attendre la confirmation qu'il a bien procédé à un essai nucléaire. Par la même occasion, il a démenti toute ambition du Japon de se doter de son propre arsenal atomique.

La Corée du Nord a de son côté prévenu qu'elle pourrait tirer un missile nucléaire à moins que Washington ne prenne des mesures susceptibles de résoudre le différend qui les oppose.

Washington a opposé une fin de non-recevoir à ce nouveau chantage. «Voilà comment la Corée du Nord négocie: par la menace et l'intimidation», a déploré

l'ambassadeur John Bolton sur les ondes de CNN et de CBS. «Cela a marché pour eux dans le passé. Cela ne marchera pas cette fois-ci.»

Les ambassadeurs des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et celui du Japon travaillaient hier à New York sur des propositions américaines et japonaises de sanctions économiques et commerciales contenues dans un projet de résolution en 13 points présenté lundi.

Le projet «condamne l'essai nucléaire», «exige le retour immédiat et sans conditions préalables de la Corée du Nord aux pourparlers à six ainsi que son retour au sein du Traité de non-prolifération et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique».

Le projet de résolution exige également «l'abandon par Pyongyang de son programme d'armement nucléaire et de ses programmes nucléaires».

En matière de sanctions, le document prévoit un embargo sur «les armes et matériels connexes», «les matériels liés à la technologie nucléaire ou à celle des missiles», ainsi que sur «les marchandises de luxe».

Le texte prône également «le gel des avoirs ou ressources financiers à l'étranger liés à ces activités».

D'après l'Agence France-Presse, Reuters et Associated Press

PLAINTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

d'une récente assemblée générale des journalistes du quotidien, ajoute-t-elle.

La question de l'étanchéité des salles de nouvelles chez Québecor soulève plusieurs interrogations ces jours-ci, alors que, dans un mémoire déposé récemment au CRTC, le groupe Québecor déclare que «toute règle interdisant la communication entre salles de nouvelles de différents médias est devenue obsolète et anachronique».

Ce mémoire a été rédigé en prévision des audiences que le CRTC doit tenir le 27 novembre prochain sur l'avenir de la télévision conventionnelle.

Malgré les déclarations figurant dans ce mémoire, Québecor affirme ne pas avoir l'intention de demander formellement au CRTC, lors de ces audiences, d'abolir les règles exigeant la séparation des salles de nouvelles.

Dans une lettre publiée ce matin dans *Le Devoir*, le président de Québecor, Pierre Karl Peladeau, indique que «nous avons soulevé la question de l'étanchéité de la salle de rédaction de TVA, imposée par le CRTC au moment de l'achat de TVA par Québecor Media, mais nous n'avons pas demandé qu'elle soit levée».

A propos de l'étanchéité des salles de nouvelles et de l'audience de novembre, il est pourtant précisé dans le mémoire de Québecor que «nous demandons au Conseil d'énoncer dans sa prochaine politique que les interdictions existantes pourront être revues au gré des parties intéressées».

Hier, le vice-président de Québecor, Luc Lavoie, a soutenu au *Devoir* que «nous n'en faisons pas une demande et nous respectons les règles actuelles jusqu'en 2008 [alors que la licence de TVA vient à échéance]».

Au *Journal de Montréal*, toutefois, l'inquiétude semble assez forte pour justifier le dépôt d'une plainte au CRTC dans les prochains jours, une décision qui avait été prise avant la lecture du mémoire de Québecor.

Pour démontrer que les salles de rédaction sont devenues poreuses, Chantal Léveillé, la représentante des journalistes du *Journal de Montréal*, évoque la présence récente du journaliste de TVA Dominic Arpin dans les pages des quotidiens de Québecor. Elle mentionne aussi le fait que, au lieu d'envoyer un journaliste du journal couvrir la crise survenue l'été dernier au Liban, les deux quotidiens ont plutôt publié un compte-rendu quotidien du journaliste de TVA Michel Jean. Elle évoque aussi la publication de l'enquête conjointe TVA/*Journal de Montréal*/Canoe sur l'état des piscines publiques à Montréal. Selon le syndicat, les deux salles de nouvelles ont ainsi recueilli et traité la même information provenant d'une étude commandée, ce qui réduit la diversité de l'information.

De plus, ajoute-t-elle, «nous sommes toujours en attente de la création d'un site Internet propre au *Journal de Montréal*. Mais on nous demande d'ajouter de plus en plus notre matériel sur le site général Canoe de Québecor, qui regroupe aussi TVA».

Le Syndicat des employés de TVA a également fait part de son inquiétude hier, insistant sur «le risque énorme d'uniformisation des nouvelles et de standardisation».

Michel Bibeau, du Syndicat canadien de la fonction publique qui regroupe les employés de TVA, reconnaît qu'aucun journaliste des quotidiens de Québecor n'intervient en information dans les nouvelles de TVA. Mais «l'enquête de cet été sur les piscines publiques nous fatigue», ajoute-t-il. «C'est la première fois qu'on voyait une telle chose. On risque de perdre notre crédibilité, et de donner au public l'impression que tous les médias sont les porte-paroles d'une seule entreprise».

Lors de l'achat de TVA par Québecor, un Code de conduite avait été adopté par les parties en présence, à la demande du CRTC, pour établir l'étanchéité et l'indépendance éditoriale des entreprises du même groupe. Ce code précise, entre autres, que «TVA, LCN et LCN Affaires reconnaissent qu'ils se doivent d'être indépendants des salles de nouvelles et des professionnels de l'information des journaux de Québecor Media tout au long des étapes menant à la cueillette de l'information et à sa diffusion au public».

Le Devoir

Rectificatif

Une erreur s'est glissée hier dans notre article sur l'événement DSM-V+ Dévidoir de syndromes, qui débute à Québec aujourd'hui. Contrairement à ce que laissait entendre le texte, c'est bien Daniel Danis et non Larry Tremblay qui animera les laboratoires de théâtre en compagnie du metteur en scène Frédéric Dubois. Toutes nos excuses aux personnes concernées.

MYSTÈRE

SUITE DE LA PAGE 1

près d'un site militaire qui avait déjà été utilisé pour des essais de missiles.

Au lendemain de cette annonce, la plupart des experts et des pays concernés ne savent toujours pas s'il s'agissait d'un petit engin nucléaire, d'un essai raté d'un engin plus puissant ou même d'une explosion non nucléaire.

L'institut géologique américain a enregistré une secousse de magnitude 4,2, ce qui correspondrait à l'explosion d'une bombe d'une kilotonne (équivalent de mille tonnes de TNT) au maximum. La Corée du Sud a fait état d'une magnitude 3,58, ce qui correspondrait à une bombe encore plus petite.

À titre de comparaison, la bombe larguée en 1945 sur Hiroshima a dégagé une puissance estimée entre 13 et 16 kilotonnes et celle qui a frappé Nagasaki, une puissance d'environ 21 kilotonnes.

Jusqu'à présent, seule la Russie a affirmé avec certitude qu'il s'agissait d'un essai nucléaire. Selon un haut gradé russe cité par l'agence Itar-Tass, «il est certain à 100 % qu'il s'agit d'une explosion nucléaire souterraine».

Quoi qu'il en soit, un enregistrement sismique n'est pas la preuve que l'explosion est nucléaire et personne n'a signalé de radiations.

La Corée du Nord aurait-elle pu avoir fait exploser entre 500 et un millier de tonnes de TNT pour simuler une explosion nucléaire? La réponse, de l'avis des experts, est oui.

MELON

SUITE DE LA PAGE 1

«Aujourd'hui», poursuit M. Bleho en sortant une autre photo prise dans le coin de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot en 2000, regardez: le melon de Montréal tient dans une seule main. Et il n'a plus tout à fait la même forme.»

A vue de nez, la différence de taille mais aussi d'allure est flagrante. Elle est aussi à l'origine d'une remise en question de plus en plus persistante de l'authenticité des semences du melon de Montréal en circulation par les temps qui courent, lors d'événements célébrant le patrimoine agricole oublié et entre jardiniers du dimanche. Mais aussi dans certains ensembles — très décoratifs — de culture du melon de Montréal qui, pour tirer profit d'une tendance, ont fait récemment leur apparition dans quelques commerces branchés de la métropole.

C'est que les versions contemporaines du melon de Montréal ne semblent pas vraiment faire le poids face à leurs ancêtres. Ces melons prennent régulièrement des airs de ballon de handball et sont loin, avec leur faible kilo, d'être comparables aux melons de 3,5 à sept kilos d'antan, pas plus qu'ils n'ont leurs dizaines de côtes et le brodag caractéristique du Décarie ou du Gorman — comme on les appelait à l'époque. Les deux fruits avaient d'ailleurs une forme de ballon de football (Gorman), parfois aplati (Décarie), révèle une photo d'époque enchâssée dans une thèse datant de 1913 produite par un dénommé A. C. Gorham, étudiant à la faculté d'agriculture de McGill.

Partageant la même chair vert pâle, le melon de Montréal cuevé 2000 peine aussi à offrir au cultivateur et à ses amis le goût sucré et épice qui valait à l'original le surnom de «melon muscade» (*Montréal nutmeg melon*, en anglais) et surtout une réputation enviable qui a fait de lui pendant des années un luxe «au prix élevé dans l'est du Canada comme à New York et Boston», peut-on lire dans une édition du *Macdonald College Magazine* datant de 1921. «J'ai entendu parler d'un épicurien qui a payé un dollar pour une tranche de melon de Montréal dans un hôtel de Boston», ajoute l'auteur, sans savoir, bien entendu, qu'un dollar en ce temps représenterait aujourd'hui 11,37 \$, selon la Banque du Canada.

C'était donc une autre époque. Celle où les familles Décarie, Gorman et, dans une moindre mesure, Prudhomme donnaient vie, de 1880 à 1940, dans le Montréal agricole d'antan, à ce melon dont Ken Taylor, un cultivateur de L'Île-Perrot, ne doute aucunement de l'authenticité. «J'en fait pousser depuis 1996, explique-t-il, et je suis certain que c'est du véritable melon de Montréal. Il a la même forme que le Gorman et le Décarie. Il a le même goût épice, la même chair. Si on n'arrive pas à ces résultats, ce n'est pas à cause de la semence. C'est parce que la culture du melon est compliquée. Il faut commencer tôt dans la saison à l'intérieur et, après, il faut beaucoup de chaleur en champ.»

La recette est connue. Mais elle n'explique toutefois pas seule le clivage qui semble s'être installé



YURI MALTSYEV REUTERS

Recherche de traces de radiations, hier, à Vladivostok, non loin de la frontière entre la Russie et la Corée du Nord.

Les test de radioactivité menés dans la région de la péninsule devraient permettre au cours des prochains jours de dire si un essai nucléaire a vraiment eu lieu.

Des explosions atomiques de faible puissance sont possibles, mais une technologie plus avancée est nécessaire pour produire des bombes «tactiques» assez petites pour être montées sur des missiles. Si la Corée du Nord a volontairement fait exploser un petit engin atomique, cela indiquerait une maîtrise déjà élevée de la technologie permettant d'envisager une prochaine intégration dans un missile balistique.

Le gouvernement américain a été informé des

constatations du US Geological Survey environ une heure après l'explosion et quelques minutes avant l'annonce officielle faite par la télévision nord-coréenne.

«Les Nord-Coréens, lorsqu'ils ont appelé les Chinois peu avant de conduire leur essai, ont dit que celui-ci serait de quatre kilotonnes», écrivait hier le *Washington Post*, en citant un responsable américain ayant souhaité garder l'anonymat.

À Washington, la Maison-Blanche a indiqué hier n'avoir toujours pas la confirmation formelle d'un essai nucléaire et n'a pas exclu de ne jamais l'obtenir. «Cela peut prendre du temps. C'est une entreprise compliquée», a déclaré le porte-parole présidentiel Tony Snow.

Le Japon reste lui aussi sceptique. «Il est difficile de dire» s'il y a bel et bien eu un test nucléaire, a déclaré le premier ministre Shinzo Abe au Parlement.

La Corée du Sud a jugé l'essai authentique mais précisé qu'il faudrait deux semaines pour déterminer s'il a été ou non couronné de succès.

Un diplomate nord-coréen à Pékin, cité par un journal sud-coréen, aurait admis que l'essai nucléaire avait été d'une puissance moins importante que celle prévue, mais il a ajouté que Pyongyang était capable de faire exploser un engin plus puissant.

Toute cette incertitude conduit Robert Karniol, du *Jane's Defense Weekly*, à inviter chacun à la prudence: «Toutes les apparences semblent indiquer que ce qu'ils disent est vrai, mais tout le monde devrait faire preuve de prudence et ne pas faire de déclarations définitives avant d'avoir davantage de données.»

D'après Reuters et l'Agence France-Presse

entre le melon de Montréal d'avant et celui d'aujourd'hui, selon Michael Bleho. «Ceux qui font pousser ce melon se sont tous approvisionnés au même endroit, dit-il. Le renouveau du melon de Montréal repose en fait sur une seule source de graines. Et cette provenance est peut-être douteuse.»

Un retour glorieux

Petit retour en arrière. Sous l'effet de l'urbanisation — qui réduit la surface des terres arables sur l'île de Montréal — et du changement des habitudes de consommation, le melon de Montréal disparaît doucement du paysage agricole québécois dans les années 50, époque où le célèbre fournisseur américain de semences Burpee décide de retirer les graines de ces cucurbitacées de son catalogue. Définitivement.

Banni des cœurs et des champs, le melon de Montréal va donc s'absenter des assiettes pendant près de 45 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1996, lorsque le journaliste de *The Gazette* Mark Abley met la main sur des prétendues semences de ce fruit oublié... aux États-Unis.

Au début des années 60, en effet, le centre horticole W. H. Perron a décidé d'envoyer des semences de melon au North Central Regional Plant Introduction Station de l'Université de l'Iowa pour conservation. Introduites sous le numéro de lot 474 à la station de Genève, État de New York, de ce centre de recherche et de conservation, les graines se sont retrouvées ensuite à Ames, en Iowa, dans une boîte portant le numéro de code PI 273442 accompagné d'un simple «Montréal», sans autre information sur la nature des graines ni description précise du fruit qu'elles sont censées donner.

Il n'en fallait pas plus pour déclencher un vent de sympathie envers ce melon retrouvé et, surtout, pour déchaîner les passions des protecteurs du patrimoine soucieux, dans un univers mondialisé et uniformisé, de faire revivre le vrai et l'authentique melon dans leur jardin. Sauf que dans l'euphorie un détail a été oublié.

«Un bref commentaire accompagnait les semences», indique Michael Bleho, qui a parlé en 2000 à une technicienne du centre de conservation des semences aux États-Unis. «Il y est écrit que le melon de Montréal n'est plus cultivé dans la région et que ce «Montréal» est plus petit, moins épais, et ressemble plus à un *Hackensack large* [une espèce de melon appartenant à la même famille que le melon de Montréal et originaire de Hackensack, dans le New Jersey].»

Mais il y a plus. Dans les années 80, des cultures de ce melon ont été effectuées par l'Université de l'Iowa afin de «conservé la génétique des semences», dit M. Bleho. Or ces cultures ont été faites à côté de diverses autres espèces de melon, laissant présager une pollinisation croisée à l'origine sans doute d'autres changements d'apparence apportés à ce melon de Montréal dont la lignée génétologique avait déjà été passablement malmenée.

La variété du melon de Montréal fait partie en effet de la famille des *cucumis melo*, aux côtés de... 1200 autres variétés différentes. Sans description claire, les techniciens du centre de recherche et de conservation des semences ont difficilement pu sélectionner les graines des melons possédant la char-

penne et le charme du melon de Montréal pour péter correctement cette lignée, poursuit-il.

Sauver le patrimoine

Dans ce contexte, le melon de Montréal qui pousse actuellement dans les jardins privés tendrait donc davantage son nom de sa géographie que d'un lien évident avec le Décarie ou le Gorman des temps anciens. Il peut aussi facilement devenir, au gré des inspirations, melon de Laval, melon de Sainte-Thérèse, melon de Saint-Bruno ou melon d'Oka si l'on décide de l'y planter là. Les ténéraires peuvent aussi se jeter à l'eau pour mettre au monde un melon de Val-d'Or ou un melon de Gaspé.

Et pas question de se fier à une quelconque analyse en laboratoire pour tirer tout ça au clair. «Les graines de melon de Montréal n'ont jamais été enregistrées», confirme Michel Cormier, du Bureau canadien de la protection des obtentions végétales. (Comprendre: son pedigree ne repose finalement que sur les descriptions des anciens et non pas sur un quelconque code génétique.) «C'est une plante qui est en libre circulation», ajoute-t-il.

Cette caractéristique fait d'ailleurs le bonheur des jardiniers en herbe, qui préfèrent largement ce type de semences à celles dites hybrides, et forment enregistrées, sortant des laboratoires de grands semenciers. Mais elle joue aussi un peu contre ce melon — de Montréal ou d'ailleurs — qui, propagé ainsi de jardin en jardin par des mains amateurs, pour le bien du patrimoine agricole, finit paradoxalement par dégénérer.

«Une variété, ça se maintient. Il ne suffit pas de reprendre les semences pour la faire vivre», lance Sylvie Jenni, du Centre de recherche et de développement en horticulture d'Agriculture Canada, qui par le passé a effectué des recherches sur la croissance du melon. «Il faut cultiver des parcelles tous les ans pour contrôler les mutations qui surviennent d'une année à l'autre et pour conserver les éléments qui sont le plus en conformité avec l'original. S'il n'y a pas d'entretien normal et sérieux, la variété disparaît.»

Michael Bleho le croit aussi, comme il le croit d'ailleurs qu'...uellement «personne ne travaille sérieusement sur le melon de Montréal». Pourtant, le pain ne manque pas sur la planche puisque, à partir des semences de l'Iowa et de croisements avec d'autres *cucumis melo*, «en 25 ans, on pourrait peut-être retrouver le vrai melon de Montréal», prédit-il. A moins qu'une petite boîte de semences de Décarie ou de Gorman ne fasse un jour son apparition. Ce qui, selon lui, n'est pas chose impossible...

«Je suis sûr qu'il doit y en avoir encore dans des maisons au Québec», dit-il. Quand les cultivateurs ont vendu leur terre et qu'ils ont déménagé, ils sont sans doute partis avec des semences. Il reste juste à les faire sortir d'un sous-sol de bungalow construit dans les années 40 ou 50 (ou d'une maison de campagne datant de la même époque) pour changer le destin de centaines d'amateurs de patrimoine qui aujourd'hui participeraient finalement au renouveau d'une pratique du passé, la culture du melon à Montréal, plutôt qu'à la relance d'un fruit du passé, le melon de Montréal. «Et c'est déjà beaucoup de nos jours», conclut M. Bleho.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390